



RPQS ASSAINISSEMENT GLOBAL de la CAESE

**Rapports annuels sur le Prix et la Qualité
du Service public de l'eau potable**

Année 2023



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice, présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire de l'Eau » en application de l'arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement

Table des matières

ANGERVILLE

1.	Présentation du territoire desservi	9
2.	Aspect règlementaire	9
3.	Inventaire des installations	9
4.	Mode de gestion du service.....	9
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	10
6.	Bilan d'exploitation.....	11
7.	Modalités de tarification	12
8.	Facture d'assainissement type	12
9.	Recettes	13
10.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	13
11.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	14

ETAMPES

12.	Présentation du territoire desservi	16
13.	Aspect règlementaire	16
14.	Inventaire des installations	16
15.	Mode de gestion du service.....	16
16.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	17
17.	Bilan d'exploitation.....	18
18.	Modalités de tarification	18
19.	Facture d'assainissement type	19
20.	Recettes	19
21.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	19
22.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	20

EX - SIARE

23.	Présentation du territoire desservi	22
24.	Aspect règlementaire	22
25.	Inventaire des installations	22
26.	Mode de gestion du service.....	23
27.	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement – Ancien SIARE.....	24
28.	Bilan d'exploitation.....	26
29.	Modalités de tarification	27
30.	Facture d'assainissement type	27
31.	Recettes	29
32.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	29
33.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

PUSSAY

34.	Présentation du territoire desservi	32
35.	Aspect réglementaire	32
36.	Inventaire des installations	32
37.	Mode de gestion du service.....	32
38.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	33
39.	Bilan d'exploitation.....	33
40.	Modalités de tarification	35
41.	Facture d'assainissement type	35
42.	Recettes.....	35
43.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	36
44.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	36

LE MEREVILLOIS

45.	Présentation du territoire desservi	38
46.	Aspect réglementaire	38
47.	Inventaire des installations	38
48.	Mode de gestion du service.....	38
49.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	39
50.	Bilan d'exploitation.....	40
51.	Modalités de tarification	41
52.	Facture d'assainissement type	41
53.	Recettes.....	41
54.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	41
55.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	42

SACLAS - GUILLERVAL

56.	Présentation du territoire desservi	43
57.	Aspect réglementaire	44
58.	Inventaire des installations	44
59.	Mode de gestion du service.....	44
60.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	45
61.	Bilan d'exploitation.....	46
62.	Modalités de tarification	46
63.	Facture d'assainissement type	47
64.	Recettes.....	47
65.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	47
66.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	48

AUTHON LA PLAINE

67.	Présentation du territoire desservi	50
68.	Aspect règlementaire	50
69.	Inventaire des installations	50
70.	Mode de gestion du service.....	50
71.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	51
72.	Bilan d'exploitation.....	52
73.	Modalités de tarification	53
74.	Facture d'assainissement type	53
75.	Recettes	53
76.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	54
77.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	54

BOISSY LA RIVIERE

78.	Présentation du territoire desservi	57
79.	Aspect règlementaire	57
80.	Inventaire des installations	57
81.	Mode de gestion du service.....	57
82.	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement.....	58
83.	Bilan d'exploitation.....	59
84.	Modalités de tarification	60
85.	Facture d'assainissement type	60
86.	Recettes	60
87.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	61
88.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	62

BOISSY LE SEC

89.	Présentation du territoire desservi	64
90.	Aspect règlementaire	64
91.	Inventaire des installations	64
92.	Mode de gestion du service.....	65
93.	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement.....	67
94.	Modalités de tarification	68
95.	Facture d'assainissement type	68
96.	Recettes	69
97.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	69
98.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	70

BOUTERVILLIERS

99.	Présentation du territoire desservi	72
100.	Aspect réglementaire	72
101.	Inventaire des installations	72
102.	Mode de gestion du service.....	72
103.	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement.....	73
104.	Modalités de tarification	74
105.	Facture d'assainissement type	74
106.	Recettes	75
107.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	75
108.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	76

BRIRES LES SCELLES

109.	Présentation du territoire desservi	78
110.	Aspect réglementaire	78
111.	Inventaire des installations	78
112.	Mode de gestion du service.....	78
113.	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement.....	79
114.	Modalités de tarification	80
115.	Facture d'assainissement type	80
116.	Recettes	81
117.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	81
118.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	82

CHATIGNONVILLE

119.	Présentation du territoire desservi	84
120.	Aspect réglementaire	84
121.	Inventaire des installations	84
122.	Mode de gestion du service.....	84
123.	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement.....	85
124.	Modalités de tarification	86
125.	Facture d'assainissement type	86
126.	Recettes	87
127.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	87
128.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	88

MEROBERT

129.	Présentation du territoire desservi	90
130.	Aspect règlementaire	90
131.	Inventaire des installations	90
132.	Mode de gestion du service.....	91
133.	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement.....	92
134.	Modalités de tarification	93
135.	Facture d'assainissement type	93
136.	Recettes	94
137.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	94
138.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	95

ORMOY LA RIVIERE

139.	Présentation du territoire desservi	97
140.	Aspect règlementaire	97
141.	Inventaire des installations	97
142.	Mode de gestion du service.....	97
143.	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement.....	98
144.	Modalités de tarification	99
145.	Facture d'assainissement type	99
146.	Recettes	99
147.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	99
148.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100

MORIGNY CHAMPIGNY

149.	Présentation du territoire desservi	103
150.	Aspect règlementaire	103
151.	Inventaire des installations	103
152.	Mode de gestion du service.....	103
153.	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement.....	104
154.	Bilan d'exploitation.....	105
155.	Modalités de tarification	106
156.	Facture d'assainissement type	106
157.	Recettes	106
158.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	107
159.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	107

PLESSIS SAINT BENOIST

160.	Présentation du territoire desservi	109
161.	Aspect réglementaire	109
162.	Inventaire des installations	109
163.	Mode de gestion du service.....	109
164.	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement.....	109
165.	Modalités de tarification	111
166.	Facture d'assainissement type	111
167.	Recettes	112
168.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	112
169.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	113

SAINT ESCOBILLE

170.	Présentation du territoire desservi	115
171.	Aspect réglementaire	115
172.	Inventaire des installations	115
173.	Mode de gestion du service.....	115
174.	Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement.....	116
175.	Modalités de tarification	118
176.	Facture d'assainissement type	118
177.	Recettes	119
178.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	119
179.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	120

180.	Note d'information sur les redevances – Edition mars 2024	121
------	---	-----



Assainissement 2023

ANGERVILLE

1. Présentation du territoire desservi

Nom de la collectivité : CAESE

Territoire desservi Commune d'ANGERVILLE

2. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	04/04/2016	
Existence d'un règlement de service	08/07/2016	
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	X	

3. Inventaire des installations

STEP	STEP ANGERVILLE CENTRE	STEP HAMEAU VILLENEUVE
Date de Mise en Service	01/2001	01/1996
Capacité constructeur (EH)	6000 EH (360 k/j DBO5 et 900 m3/j débit de référence)	150 EH (9 k/j DBO5 et 30 m3/j débit de référence)
Charge entrante 2023	3 438 EH (206 kg/j DBO5)	49 EH (2,94 k/j DBO5j)
Code SANDRE	039101601000	039101602000
Date de l'arrêté préfectoral	18/09/1999 Renouvellement en cours de l'arrêté préfectoral arrivé à échéance	01/09/2008
Maître d'ouvrage	CAESE	CAESE
Exploitant	SUEZ	SUEZ
File EAU – Filière traitement	Boues activées	Filtre à sable
File BOUE – Filière traitement	Déshydratation mécanique - Epadding boues	Déshydratation naturelle, Epaissement
Milieu récepteur	Infiltration	Infiltration
Postes de relèvements	9	
Canalisation eaux usées (ml)	22 386 ml (gravitaire) – 3 407 ml (refoulement)	720 ml (gravitaire)
Canalisation eaux pluviales	11 638 ml	0
Bouches d'égout, grilles ou avaloirs	512	1
Regards	923	18
Puisards	105	1

4. Mode de gestion du service

Le service est exploité dans le cadre d'une délégation de service public par assainissement qui a débuté le 08 juillet 2016. Le concessionnaire est SUEZ EAU France

Date effective de fin de contrat : 07 juillet 2024

Avenant de prolongation au 31 décembre 2024

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

Référence	Indicateurs	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs de service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 379	3 963	4 075	4 140
	Nombre d'abonnés	1 612	1 611	1 630	1 676
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	29	29	0	0
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	170 631	186 761	169 649	185 898
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,99	2,08	2,24	2,38
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	1,63	1,70	1,85	1,98
	Linéaire de réseau de collecte séparatif hors branchements (km)	23,11	23,11	23,12	23,12
	Linéaire de réseau en refoulement (km)	3,4	3,4	3,4	3,4
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (km)	0	0	0	0
	Curage réseau EP (m)	997	301	310	262
	Curage réseau EU (m)	1 157	1 799	1 918	1 889
	Taux de curage préventif en %	5,6	5,5	5,8	5,6
	Linéaire réseau EP soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	0
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	143	0	0	60
	Désobstruction sur réseau	4	3	7	3
	Désobstruction sur branchement	6	4	1	3
	Désobstruction sur avaloir	0	0	0	1
	Canalisations réparées	0	0	0	0
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	0
	Branchements réparés	0	2	0	0
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	45	74	65	58
	Nombre d'enquêtes non conformes	7	6	7	0
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	92,6	92	92,14	93,53
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	15	15	15	15
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	100	100	110	110
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	103,8	85,8	91,2	77,4
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 hab)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0
Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	0	25 561		0
	Montant des subventions reçues	0	0		0
	Encours de la dette	0	0		0
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	0	0		0
	Dotations aux amortissements	/	/		38 021
P154.0	Taux d'impayés	3,94	3,74	6,36	8,37
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0001	0,0008	0,0001	0,0007

6. Bilan d'exploitation

La Station d'épuration doit respecter les niveaux de rejets imposés par l'arrêté préfectoral n°99/PREF.DCL/0016 du 18 janvier 1999)

Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum
DBO5 Demande biochimique en oxygène à 5 jours	25 mg/L	94 %
DCO Demande chimique en oxygène	125 mg/L	85 %
MES Matières en suspension	35 mg/L	93 %
NGL Azote global	10 mg/L	90 %
PT Phosphore total	-	-

	Station d'épuration du Bourg			Station d'épuration de Villeneuve		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Volumes entrants en m3	176 425	173 210	172 573	4 763	4 694	3 556
Volumes traités en m3	174 929	173 304	175 229	4 763	4 694	3 556
Charge entrante DBO5 en kg/j	206,3	129,7	187,5	1,8	10,9	2,9
Concentration sortante DBO5 en kg/j	2,92	1,59	1,56	0,14	0,06	0,05
Rendement (%)	99	99	99	92	99	98
Charge entrante DCO en kg/j	453,1	384,4	457,6	7,3	28,6	6,2
Concentration sortante DCO en kg/j	18,53	10,35	11,21	0,88	1,19	1,08
Rendement (%)	96	97	98	88	96	82
Charge entrante MES en kg/j	186,2	161	204,6	2,4	9,3	2,3
Concentration sortante MES en kg/j	4,97	1,41	2,37	0,4	0,2	0,16
Rendement (%)	97	99	99	83	98	93
Charge entrante NG en kg/j	57,9	56,9	49			
Concentration sortante NG en kg/j	2,35	3,2	2,38			
Rendement (%)	96	93	95			

On constate que les rejets et le rendement épuratoire de la station d'épuration d'Angerville est conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité STEP Hameau de Villeneuve – Angerville	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Sans objet
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Conforme

Critères de conformité STEP Angerville	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Conforme
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Conforme

7. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022, 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part de la collectivité					
Abonnement	0	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,235	0,2350	0,2350	0,2350	-
Part du délégataire					
Abonnement	15,71	16,49	18,20	19,58	+ 7,58 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,2670	1,3297	1,4674	1,5793	+ 7,63 %
Taxes et redevances					
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,185	0,185	0,185	0,185	-

8. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022, 01/01/2023 et 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part de la collectivité (en €)					
Part fixe annuelle	0	0	0	0	-
Part proportionnelle	28,20	28,20	28,20	28,20	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	28,20	28,20	28,20	28,20	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public) (en €)					
Part fixe annuelle	15,71	16,49	18,20	19,58	+ 7,58 %
Part proportionnelle	152,04	159,56	176,09	189,52	+ 7,63 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	167,75	176,05	194,29	209,10	+ 7,62 %
Taxes et redevances (en €)					
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	22,20	-
TVA	21,81	22,65	24,47	25,95	+ 6,05 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	44,01	44,85	46,67	48,15	+ 3,17 %
Total TTC (en €)	239,96	249,10	269,16	285,45	+ 6,05 %
Prix TTC au m³(en €)	1,99	2,08	2,24	2,38	+ 6,25 %

9. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
Recettes	40 098 €	43 889 €	39 868 €	42 280 €	+ 6,05 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
Recettes exploitation du service	241 514	261 935	278 609	348 140	+ 24,96 %

Recettes de l'Agence de l'Eau

Type de recette en €	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Redevance pour modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire pour reversement à l'AESN			

10. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT

11. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement 2023

ETAMPES

12. Présentation du territoire desservi

Nom de la collectivité : CAESE

Territoire desservi : Commune d'ETAMPES

13. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	2017	
Existence d'un règlement de service	X	
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	2017	

14. Inventaire des installations

STEP	ETAMPES
Seulement réseau de collecte jusqu'à la STEP du SIARE de Capacité constructeur (EH) de 55 000 EH (3 100 k/j DBO5 et 8 400 m3/j débit de référence)	
Maître d'ouvrage	CAESE – Depuis le 1 ^{er} janvier 2020
Exploitant	SUEZ
Postes de relèvements	26
Canalisation eaux usées (ml)	59 627 ml – 58 136 ml (gravitaire) – 1 491 ml (refoulement)
Canalisation eaux pluviales	58 156 ml
Bouches d'égout, grilles ou avaloirs	1 682
Regards	3 890

15. Mode de gestion du service

Le service est exploité dans le cadre d'une délégation de service public par assainissement qui a débuté le 04 mai 2013. Le concessionnaire est SUEZ EAU France
 Date effective de fin de contrat : 04 mai 2025

16. Tableau récapitulatif des indicateurs

Référence	Indicateurs	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	25 471	23 648	24 095	24 679
	Nombre d'abonnés	5 756	5 628	5 805	5 839
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4		NC	NC
	Suivi des entreprises sous convention	6	6	6	6
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	1 267 055	1 370 899	1 213 546	848 962*
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	0,5319	0,6334	0,7185	0,7451
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	0,2986	0,3908	0,4682	0,4923
	Linéaire de réseau de collecte séparatif hors branchements (ml)	57 756	59 368	59 344	59 344
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	1 579	1 718	1 718	1 718
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	63	63	63	63
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	58 013	58 033	58 098	58 098
	Curage réseau EP (m)	3 791	1 516	813	3 233
	Curage réseau EU (m)	7 942	6 814	2 833	5 936
	Curage avaloirs (U)	1 722	1 714	1 680	1 607
	Taux de curage préventif en %	9,8%	7 %	3,1 %	7,7 %
	Linéaire réseau EP soumis à inspection par ITV (m)	1 308	301	546	895
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	1 176	741	806	1 256
	Désobstruction sur réseau	14	37	38	37
	Désobstruction sur branchement	13	21	12	7
	Désobstruction sur avaloir	1	2	6	4
	Canalisations réparées	0	3	2	0
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	0
	Branchements réparés	0	4	7	1
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	11	18	90	10
	Nombre d'enquêtes non conformes	1	3	22	1
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,40%	93,50 %	93,34 %	93 %
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	/	/	/	/
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	15	15	15	15
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	110	110	110	110
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	/	/	/	/
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	/	/	100	
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 hab)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	6,1	0	0,0017	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0
Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	7 560 €	9 036 €		6 271
	Montant des subventions reçues		0		0
	Encours de la dette	91 196 €	60 553 €		168 400
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	30 643 €	50 717 €		218 354
	Dotation aux amortissements	/	/		1 849
P154.0	Taux d'impayés	2,50 %	2,08 %	1,98 %	
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,00002(24)	0,00002(24)	0	

(*) volumes assujettis – 1 trimestre manquant

17. Bilan d'exploitation

La Station d'épuration doit respecter les niveaux de rejets imposés par l'arrêté préfectoral n°99/PREF.DCL/0016 du 18 janvier 1999)

Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum
DBO5 - Demande biochimique en oxygène à 5 jours	25 mg/L	94 %
DCO - Demande chimique en oxygène	125 mg/L	85 %
MES - Matières en suspension	35 mg/L	93 %
NGL - Azote global	10 mg/L	90 %
PT - Phosphore total	-	-

Au vu des résultats d'autosurveillance, la station d'épuration du SIARE collectant les effluents d'eaux usées des communes d'Etampes, Morigny Champigny, Ormoy la Rivière et Brières-les-Scellés peut être considérée comme conforme en 2022

18. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part de la collectivité					
Abonnement	0	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,09	0,18	0,24	0,24	-
Part du délégataire					
Abonnement	0	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,2086	0,2108	0,2282	0,2523	+ 10,56 %
Taxes et redevances					
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	-

19. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022, 01/01/2023 et 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au	Au	Au	Au	Variation N / N-1
	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	
Part de la collectivité (en €)					
Part fixe annuelle	0	0	0	0	-
Part proportionnelle	10,80	21,60	28,80	28,80	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	10,80	21,60	28,80	28,80	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public) (en €)					
Part fixe annuelle	0	0	0	0	-
Part proportionnelle	25,03	25,30	27,38	30,28	+ 10,59 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	25,03	25,30	27,38	30,28	+ 10,59 %
Taxes et redevances (en €)					
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	22,20	-
TVA	5,80	6,91	7,84	8,13	+ 3,70 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	28,00	29,11	30,04	30,33	+ 0,97 %
Total TTC (en €)	63,83	76,01	86,22	89,41	+ 3,70 %
Prix TTC au m³(en €)	0,5319	0,6334	0,7185	0,7451	+ 3,70 %

20. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
Recettes	114 055 €	123 381 €	253 680 €	217 740 €	14,17 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
Recettes exploitation du service	264 308 €	285 970 €	265 770 €	213 830 €	19,54 %

Recettes de l'Agence de l'Eau

Type de recette en €	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Redevance pour modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire pour reversement à l'AESN			

21. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Renforcement assainissement rue Reverseleux	480 000 €

22. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement 2023

Ex SIARE

23. Présentation du territoire desservi

Nom de la collectivité : CAESE

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- ✚ Châlo Saint, Saint Hilaire pour l'ancien SIEA
- ✚ Etampes, Morigny Champigny, Ormoy la rivière, Brières les Scellés pour l'ancien SIARE

24. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	2017 pour le SIARE de la région d'Etampes	Ex - SIEA
Existence d'un règlement de service	X	
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	2017	X

25. Inventaire des installations

OUVRAGES ANCIEN SIEA	DESCRIPTIF
STEP de Saint-Hilaire	Année de mise en service 1997
Capacité nominale	1 100 EH (66 kg/j et 220 m3/jour)
Charge entrante 2023	
Code SANDRE	
Filière Eaux Usées	Traitement biologique par boues activées
Maître d'ouvrage	SIARE en 2020/CAESE depuis le 1 ^{er} janvier 2021
Exploitant	SUEZ
Filière Boues	Traitement (table d'égouttage) et épandage en agriculture
Réseau Séparatif	9 853 ml dont 8 445 ml gravitaire et 1 408 ml refoulement
Réseau unitaire	4 898 ml dont 4 804 gravitaire et 94 ml refoulement
Linéaire total	14 750 ml
Postes de relèvements	8
Avaloirs	
regards	/

OUVRAGES ANCIEN SIARE	DESCRIPTIF
STEP de Morigny-Champigny	Année de mise en service 2004
Capacité nominale	55 000 EH (3 100kg/j et 8 400 m3/j)
Charge entrante 2023	
Code SANDRE	
Exploitant	SUEZ
Filière Eaux Usées	2 Files comprenant traitements biologiques à boues activées et traitement tertiaire de déphosphatation physico-chimique
Filières Boues	Valorisation en compostage
Réseau séparatif Eaux Usées	11 823 ml dont 11 777 ml gravitaire et 1 046 ml refoulement
Réseau Unitaire Eaux Pluviales	1 582 ml gravitaire
Linéaire total	13 405 ml
Postes de relèvements	3
Avaloirs	33
Regards réseau	356

26. Mode de gestion du service

Le service est exploité dans le cadre d'une délégation de service public par affermage avec SUEZ Eau France pour :

Ancien SIEA :

Début de contrat 01/03/2011 – Avenant N°1 le 01/01/2024

Date effective de fin de contrat : 28 février 2023

Ancien SIARE (avec ancien SIEA à partir du 1^{er} mars 2023):

Début de contrat 01/01/2020

Date effective de fin de contrat : 07 juillet 2024

27. Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement – Ancien SIARE

Référence	Indicateurs	Entité	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service (jusqu'à fin 2022 Ancien SIARE et ancien SIEA) et à partir de 2023 SIARE + SIEA						
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	SIARE	31 948	30 274	29 655	24 807
		SIEA	3 975	/	/	/
	Abonnés assainissement collectif (ANC non comptabilisé)	SIARE	7 946	8 290	7 934	6 003
		SIEA	439	439	472	491
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	SIARE	42	42	42	42
		SIEA	0	0	0	0
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	SIARE	1 532 832	1 291 109	1 424 065	1 227 011
		SIEA	40 403	37 207	45 460	43 406
D204.0	Prix TTC du service assainissement au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	SIARE	1,50	1,48	1,52	1,60
		SIEA	3,31	3,31	3,42	3,65
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	SIARE	1,20	1,16	1,19	
		SIEA	2,83	2,83	2,93	
	Linéaire de réseau de collecte séparatif hors branchements (ml)	SIARE	10 777	10 749	10,749	10 742
		SIEA	8 445	8 445	8 445	8 445
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	SIARE	1,046	1,046	1,046	1 046
		SIEA	1,41	1,41	1,41	1 408
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	SIARE	0	0	0	0
		SIEA	4,9	4,88	4,88	
	Curage réseau EP (m)	SIARE	1 582	1 917	0	0
		SIEA	0	0	0	0
	Curage réseau EU (m)	SIARE	51	3 194	908,7	551,63
		SIEA	1 116	0	0	100
	Taux de curage préventif en %	SIARE	1,3	0	6,8	4,1
		SIEA	4	0	0	6,3
	Linéaire réseau EP soumis à inspection par ITV (m)	SIARE	10,6	403	0	0
		SIEA	0	403	647	0
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	SIARE	0	0	0	0
		SIEA	1 116	0	0	100
	Désobstruction sur réseau	SIARE	0	6	0	1
		SIEA	1	2	2	1
	Désobstruction sur branchement	SIARE	4	2	8	3
		SIEA	3	1	1	0
	Désobstruction sur avaloir	SIARE	2	0	1	0
		SIEA	1	0	0	0
	Canalisations / ouvrages réparés	SIARE	0	0	0	0
		SIEA	2	0	1	3
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	SIARE	1	0	0	0
		SIEA	0	0	0	0
	Branchements réparés	SIARE	0	1	0	0
		0	0	0	0	
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	SIARE	/	70	42	6
		SIEA	14	16	13	7
	Nombre d'enquêtes non conformes	SIARE	12	14	12	1
		SIEA	2	2	1	1

Indicateurs de performance (jusqu'à fin 2022 Ancien SIARE et ancien SIEA) et à partir de 2023 SIARE + SIEA

P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	SIARE	ND	ND	ND	ND
		SIEA	ND	ND	ND	ND
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	SIARE	100	100	100	100
		SIEA	100	100	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	SIARE	100	100	100	100
		SIEA	100	100	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	SIARE	100	100	100	100
		SIEA	100	100	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	SIARE	27	27	27	27
		SIEA	15	15	15	15
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	SIARE	100	110	110	110
		SIEA	100			100
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	SIARE	550,73	596,74	569,9	570,05
		SIEA	20,36	13,37	23,45	10,68
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	SIARE	100	100	100	100
		SIEA	100	100	100	100
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 hab.)	SIARE	0	0	0	0
		SIEA	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	SIARE	0	1	0	0
		SIEA	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	SIARE	0	0	0	0
		SIEA	0	0	0	0

Indicateurs financiers (jusqu'à fin 2022 Ancien SIARE et ancien SIEA) et à partir de 2023 SIARE + SIEA

	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	SIARE	781 704 €		511 803 €	36 788 €
		SIEA	Voir SIARE	0 €	0 €	
	Montant des subventions reçues	SIARE	104 197 €	/	/	0 €
		SIEA				
	Encours de la dette	SIARE	/	497 018 €	438 681 €	582 769 €
		SIEA	Voir SIARE	116 307 €		
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	SIARE	140 087 €	102 237 €	60 436 €	198 978 €
		SIEA	Voir SIARE	24 882 €		
	Dotation aux amortissements	SIARE	626 812 €	626 812 €	/	298 714 €
		SIEA	Voir SIARE	/		
P154.0	Taux d'impayés	SIARE	1,67	10,17	1,69	1,63 %
		SIEA	9,96	10,17	4,81	5,37
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	SIARE	0,0001	0,0001	0,0002	0,0002
		SIEA	9,96	10,17	4,81	5,37

28. Bilan d'exploitation

La Station d'épuration doit respecter les niveaux de rejets imposés par l'arrêté préfectoral n°99/PREF.DCL/0016 du 18 janvier 1999)

Arrêté préfectoral STEU de l'ancien SIEA		
Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum
DBO5 - Demande biochimique en oxygène à 5 jours	25 mg/L	94 %
DCO - Demande chimique en oxygène	125 mg/L	85 %
MES - Matières en suspension	35 mg/L	93 %
NGL - Azote global	10 mg/L	90 %
PT - Phosphore total	-	-

Arrêté préfectoral STEU de l'ancien SIARE		
Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum
DBO5 - Demande biochimique en oxygène à 5 jours	15 mg/L	96 %
DCO - Demande chimique en oxygène	50 mg/L	94 %
MES - Matières en suspension	30 mg/L	94 %
NGL - Azote global	5 mg/L	94 %
PT - Phosphore total	-	-

Au vu des résultats d'autosurveillance, la station d'épuration du SIARE collectant les effluents d'eaux usées des communes d'Etampes, Morigny Champigny, Ormoy la Rivière et Brières-les-Scellés peut être considérée comme conforme en 2022

	STEP de Saint-Hilaire (ancien SIEA)				STEP de Morigny-Champigny (ancien SIARE)			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Volumes entrants en m3	148	149			5 273	5 282		
Volumes traités en m3	54 030	55 690	57 606		1 929 744	2 020 028	1 855 524	
Charge entrante DBO5 en kg/j	33,4	26,2	39,2	30,49	1 583,04	457,3	632,7	1 383,9
Concentration sortante DBO5 en kg/j	1,0	0,5		0,55	3,0816	18,1	15,2	16,85
Rendement (%)	96,09	98,09		98	98,85	96	99	99
Charge entrante DCO en kg/j	74,9	44,6	98,2	104,15	3 561,66	2 009,7	2 778,6	3 704,93
Concentration sortante DCO en kg/j	5,6	3,1		3	107,12	105,7	79,72	96,12
Rendement (%)	91,80	93,05		97	96,82	94,89	98	97
Charge entrante MES en kg/j	51,30	17,4	46,7	36,88	1 805,63	936	1 433,4	2 042,36
Concentration sortante MES en kg/j	1,5	0,7		1	42,59	52,9	35,14	25,75
Rendement (%)	95,60	95,97		97	97,14	94,35	99	99
Charge entrante NG en kg/j	11,80	9	14,6	12,15	382,64	122,3	144,9	497,88
Concentration sortante NG en kg/j	1,8	0,9		0,71	16,76	18,4	12,46	4,62
Rendement (%)	84,80	90,00		94	96,62	84,95	98	95
Charge entrante Pt en kg/j				1,27		14,4	19,81	50,13
Concentration sortante Pt en kg/j				0,07			1,95	2,07
Rendement (%)				94,5			97	96

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité ancien SIEA	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Sans objet
Equipements de la station	Non-conforme
Performance de la station	Non conforme

Absence d'équipements et d'estimation des débits rejetés en tête de station (point A2)

Critères de conformité ancien SIARE	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	conforme
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Conforme

29. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs ancien SIEA	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³) collectivité	1,00	1,00	1,00	-
Abonnement part délégataire	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³) part délégataire	1,9303	2,1371	0,9343	-0,23 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³) TRANSPORT part délégataire	/	/	1,1978	
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

Tarifs ancien SIARE	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³) collectivité	0,40	0,40	0,40	-
Abonnement part délégataire	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³) part délégataire	0,7937	0,8700	0,9343	+ 7,39 %
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

30. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022, 01/01/2023 et 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type ANCIEN SIEA	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	120,00	120,00	120,00	-
Part fixe annuelle délégataire	0	0	0	-
Part proportionnelle délégataire collecte + transport	231,64	256,45		-

Part proportionnelle délégataire collecte			143,74	-
Part proportionnelle délégataire transport			112,12	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	37,38	39,86	39,81	-0,12 %
Total TTC (en €)	411,22	438,51	437,87	-0,14 %
Prix TTC au m³(en €)	3,43	3,65	3,65	-

Facture type ANCIEN SIARE	Au	Au	Au	Variation N / N-1
	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	48,00	48,00	48,00	-
Part fixe annuelle délégataire	0	0	0	-
Part proportionnelle délégataire	95,24	104,40	112,12	+ 7,39 %
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	16,54	17,46	18,23	4,41 %
Total TTC (en €)	181,98	192,06	200,55	4,42 %
Prix TTC au m³(en €)	1,52	1,60	1,67	4,37 %

31. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette en €	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
Recettes ancien SIEA	33 207 €	45 460 €	43 406 €	-4,52 %
Recettes ancien SIARE	516 440 €	569 626 €	490 804 €	-13,83 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette en €	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
Recettes ancien SIEA	71 820 €	97 152 €	92 545 €	-4,74 %
Recettes ancien SIARE	1 024 750 €	1 238 935 €	1 146 395 €	-7,46 %

Recettes de l'Agence de l'Eau

Type de recette en €	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance pour modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire pour reversement à l'AESN		

32. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Accessibilité collecteur T5	
Mise en conformité canal de sortie STEU de Saint Hilaire	

33. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement 2023

PUSSAY

34. Présentation du territoire desservi

Nom de la collectivité : CAESE
 Territoire desservi commune de PUSSAY

35. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	2017	
Existence d'un règlement de service	X	
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	2017	

36. Inventaire des installations

STEP PUSSAY	Date de mise en service Janvier 1978
Capacité constructeur (EH)	3000 EH (180 k/j DBO5 et 750 m3/j débit de référence)
Charge entrante 2023	2994 EH (180 kg/j DBO5 et P95 = 342 m3/j)
Code SANDRE	039151101000
Date de l'arrêté préfectoral	01/09/2008
Maître d'ouvrage	CAESE depuis le 1 ^{er} janvier 2020
Exploitant	Veolia Eau
File EAU – Filière traitement	Aération prolongée (faible charge)
File BOUE – Filière traitement	Silos souples – compostage
Milieu récepteur	Rejet superficiel
Postes de relèvements	4
Canalisation eaux usées (ml)	8 630 ml – 7 983 ml (gravitaire) – 647 ml (refoulement)
Canalisation eaux pluviales	6 537 ml
Bouches d'égout, grilles ou avaloirs	220
Regards	279

37. Mode de gestion du service

Le service est exploité dans le cadre d'une délégation de service public par assainissement qui a débuté le 01 décembre 2019. Le concessionnaire est Société Française de Distribution des Eaux Veolia
 Date effective de fin de contrat : 31 décembre 2031

38. Tableau récapitulatif des indicateurs

Référence	Indicateurs	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 231	2 183	2 135	2 149
	Nombre d'abonnés	797	811	831	838
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0
	Suivi des entreprises sous convention	94 491	91 055	94 390	98 313
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	3,12	3,16	3,28	3,38
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,65	2,68	2,80	2,89
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	8,630	8,674	8 583	9 407
	Linéaire de réseau de collecte séparatif hors branchements (ml)	0,647	0,645	640	640
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	8 767	8 767	8 767	8 767
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	/	/	/	/
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	1,109	830	819	495
	Curage réseau EP (m)	503	371	121	/
	Curage réseau EU (m)	406	426	381	395
	Curage avaloirs (U)	0	0	0	0
	Taux de curage préventif en %	4,63 %	4,86 %	4,34 %	4,50 %
	Linéaire réseau EP soumis à inspection par ITV (m)	4	0	0	0
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	0
	Désobstruction sur réseau	0	0	0	0
	Désobstruction sur branchement	0	0	0	0
	Désobstruction sur avaloir	/	/	/	0
	Canalisations réparées	5	6	9	3
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	1	0	2	0
	Branchements réparés	2 231	2 183	2 135	2 149
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	797	811	831	838
	Nombre d'enquêtes non conformes	0	0	0	0
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	/	/	/	/
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	84	87	88	88
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	ND	ND	ND	ND
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	31,7	32,0	18	13,8
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 hab)		0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	11,59 u	11,53	11,66	10,63
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0
Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	/	4 044 €		670
	Montant des subventions reçues	/	/		1 342
	Encours de la dette	373 378 €	335 079 €		406 006
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	19 690 €	99 €		54 924
	Dotation aux amortissements	/			22 636
P154.0	Taux d'impayés	4,50 %	4,77 %	2,88 %	3,38 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0	93	

39. Bilan d'exploitation

La Station d'épuration doit respecter les niveaux de rejets imposés par l'arrêté préfectoral

Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum
DBO5 - Demande biochimique en oxygène à 5 jours	25 mg/L	75 %
DCO - Demande chimique en oxygène	125 mg/L	80 %
MES - Matières en suspension	35 mg/L	90 %

	Station d'épuration de PUSSAY				
	2019	2020	2021	2022	2023
Volumes entrants en m3	89 480	83 744	86 109	85 296	99 300
Volumes traités en m3	78 731	73 059	77 943	77 262	90 806
Charge entrante DBO5 en kg/j	144	80,5	95,6	94	86,92
Concentration sortante DBO5 en kg/j	0,8	1,1	1,04		0,06
Rendement (%)	99,44	98,6	98,6	77,6	99
Charge entrante DCO en kg/j	339	161,5	253,5		215,17
Concentration sortante DCO en kg/j	7,5	8,0	8,23		7,88
Rendement (%)	97,78	95,1	96,5	83,4	96,4
Charge entrante MES en kg/j	242	74,3	110		92,92
Concentration sortante MES en kg/j	2,6	3,1	2,45		1,91
Rendement (%)	98,92	95,8	98	98,6	98
Charge entrante NGL en kg/j	26,5	21,4	28,2		25,47
Concentration sortante NGL en kg/j	1,3	1,7	1,27		1,25
Rendement (%)	95,09	92,1	92	93,9	93,8

Il est à noter que la charge entrante (DBO₅) en 2019 était anormalement élevée par rapport à la tendance des 6 dernières années. De ce fait la charge sur la STEP durant l'année 2022 est semblable à celle attendue par rapport à la moyenne de ces dernières années.

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité Pussay	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Conforme
Equipements de la station	Non-conforme
Performance de la station	Non conforme

Absence d'équipements et d'estimation des débits rejetés en tête de station (point A2)

40. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part de la collectivité					
Abonnement	0	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,73 47	0,6950	0,6950	0,6950	-
Part du délégataire					
Abonnement	0	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,9144	1,9889	2,1044	2,1956	+ 4,33 %
Taxes et redevances					
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	-

41. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022, 01/01/2023 et 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	88,16	83,40	83,40	83,40	-
Part fixe annuelle délégataire	0	0	0	0	-
Part proportionnelle délégataire	229,73	238,67	252,53	263,47	+ 4,33 %
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	22,20	-
TVA	34,01	34,43	35,81	36,91	+ 3,07 %
Total TTC (en €)	374,20	378,70	393,94	405,98	+ 3,06 %
Prix TTC au m³(en €)	3,12	3,16	3,28	3,38	+ «3,05 %

42. Recettes

Recettes collectivité en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
CAESE	66 094 €	66 898 €	60 285 €	65 661 €	+ 8,91 %

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
Recettes exploitation du service	174 591 €	174 316 €	174 786 €	201 329 €	+ 15,18 %

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire pour reversement à l'AESN			

43. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Instrumentation point A2	65 000 €

44. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	15	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	87

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement 2023
LE MEREVILLOIS

45. Présentation du territoire desservi

Nom de la collectivité : CAESE

Territoire desservi commune du MEREVILLOIS

46. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	X	
Existence d'un règlement de service	X	
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	x	

47. Inventaire des installations

STEP MEREVILLE	Date de mise en service Janvier 2014
Capacité constructeur (EH)	4000 EH (240 k/j DBO5 et 695 m3/j débit de référence)
Charge entrante 2023	91 Kg/DBO5 – 1 523 EH
Code SANDRE	039139002000
Date de l'arrêté préfectoral	01/09/2008
Maître d'ouvrage	CAESE – Communauté d'Agglomération Etampois Sud Essonne
Exploitant	Veolia Eau
File EAU – Filière traitement	Boues activées (Aération prolongée faible charge)
File BOUE – Filière traitement	Déshydratation mécanique par centrifugation – Epanchage boues
Milieu récepteur	Cours d'eau
Postes de relèvements	7
Canalisation eaux usées (ml)	20 214 ml – 18 335 ml (gravitaire) – 1 379 ml (refoulement)
Canalisation eaux pluviales	6 786 ml
Bouches d'égout, grilles ou avaloirs	216
Regards	730

48. Mode de gestion du service

Le service est exploité dans le cadre d'une délégation de service public par assainissement qui a débuté le 13 juillet 2018. Le concessionnaire est Société Française de Distribution des Eaux Veolia

Date effective de fin de contrat : 30 juin 2030

Avenant n°1 : Mise en place de l'autofacturation 08/04/2019

49. Tableau récapitulatif des indicateurs

Référence	Indicateurs	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 141	3 141	3 099	3 101
	Nombre d'abonnés	1 128	1 126	1 143	1 140
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	121 399	113 494	119 939	109 607
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,71	2,56	2,63	
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	2,275	2,14	2,21	
	Linéaire de réseau de collecte séparatif hors branchements (ml)	20,22	20,15	20,21	20,214
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	1,38	1,38	1,38	1,38
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	0	0	0	0
	Curage réseau EP (m)	418		0	
	Curage réseau EU (m)	1 131	1 374	2 320	3 798
	Taux de curage préventif en %	5,87 %	6,8	11,48	18,78
	Linéaire réseau EP soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	0
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	1 305	1 243	413	357
	Désobstruction sur réseau	1	14	2	9
	Désobstruction sur branchement	1	4	1	2
	Désobstruction sur avaloir	0	4	0	0
	Canalisations réparées	0	6	1	7
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	0
	Branchements réparés	0	0	0	0
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	11	24	5	5
	Nombre d'enquêtes non conformes	2	8	1	4
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	91,70	91,70	91,70	91,70
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	NC	NC	NC
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	30	30	30	30
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	50	50	50	50
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	20,8	36,4	24,6	18,4
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 hab)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0
Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	5 162 €	60 492 €		
	Montant des subventions reçues	0	7 725 €		
	Encours de la dette	738 647 €	647 463 €		
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	109 081 €	100 723 €		
	Dotation aux amortissements	/	/		
P154.0	Taux d'impayés	2,02 %	2,04 %	2,45%	1,07 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	3	1	2	0

50. Bilan d'exploitation

La Station d'épuration doit respecter les niveaux de rejets imposés par l'arrêté préfectoral

Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum
DBO5 - Demande biochimique en oxygène à 5 jours	25 mg/L	75 %
DCO - Demande chimique en oxygène	120 mg/L	90 %
MES – Matières en suspension	35 mg/L	90 %
NTK – Azote global	10 mg/L	70 %

	Station d'épuration de MEREVILLE			
	2020	2021	2022	2023
Volumes entrants en m3	130 193	136 765	129 445	126 503
Volumes traités en m3	145 196	158 955	140 596	153 013
Concentration annuelle moyenne DBO5 en kg/j	3	3,9	3,6	3
Rendement (%)	98,8 %	98,1 %	98,6 %	98,6 %
Concentration annuelle moyenne DCO en kg/j	19,4	18,1	19,1	16,1
Rendement (%)	96,6 %	96,3 %	97,4 %	97,4 %
Concentration annuelle moyenne MES en kg/j	4,1	3,7	5,4	3
Rendement (%)	99,1 %	98,5 %	98,5 %	98,9 %
Concentration annuelle moyenne NGL en kg/j	3,5	2,7	5,9	5
Rendement (%)	95,1 %	96,1 %	92,5 %	93,2 %

L'évaluation de la conformité du système d'assainissement de Méréville a été déclaré conforme par la police de l'eau au titre de l'année 2023.

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Conforme
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Conforme

51. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,05	0,854	0,854	-
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,285	1,356	1,413	+ 4,20 %
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

52. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2022, 01/01/2023 et 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	126,00	102,48	102,48	-
Part fixe annuelle délégataire	0	0	0	-
Part proportionnelle délégataire	154,20	162,72	169,56	+ 4,20 %
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	30,24	28,74	29,42	+ 3,07 %
Total TTC (en €)	332,64	316,14	323,66	+ 2,28 %
Prix TTC au m³(en €)	2,77	2,63	2,70	+ 2,66 %

53. Recettes

Recettes collectivité en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
CAESE	127 469 €	119 169 €	102 427 €	93 604 €	+ 8,91 %

Recettes de l'exploitant en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
Recettes exploitation du service	148 714	139 030	154 121 €	148 627 €	+ 15,18 %

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire pour reversement à l'AESN			

54. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les

performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT

55. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,87 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	15	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	15	
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	30

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement 2023
SACLAS - GUILLERVAL

Nom de la collectivité : CAESE
Territoire desservi communes de SACLAS – GUILLERVAL

57. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	X	
Existence d'un règlement de service	X	
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	x	

58. Inventaire des installations

OUVRAGE SACLAS	DESCRIPTIF
STEP de SACLAS	Année de mise en service Octobre 2012
Capacité nominale	2 000 EH (120 k/j DBO5 et 550 m3/j)
Charge entrante 2023	EH (kg/J DBO5)
Arrêté préfectoral	03/03/2010
Code SANDRE	039153302000 (SACLAS)
Constructeur	TERNOIS EPURATION
Maître d'ouvrage	SI4RPB jusqu'au 30/09/2020 – CAESE depuis le 01/10/2020
Exploitant	VEOLIA
Filière Eaux Usées	Traitement biologique par boues activées (Prétraitement – boues activées – Aération prolongée – Clarification)
Filière Boues	Déshydratation naturelle – Épaississement
Milieu récepteur	Rivière Juine
Réseau Séparatif EU	19 896 ml dont 17 141 ml gravitaire et 2 755 ml refoulement
Réseau EP	3 450 ml
Nombre de branchements	230
Poste de relèvement	11
Avaloirs	
Regards réseau	445

OUVRAGE GEODE	DESCRIPTIF
STEP de GUILLERVAL	Année de mise en service avril 1991
Capacité nominale	100 EH (6 kg DBO5/j et 20 m3/j)
Maître d'ouvrage	SI4RPB jusqu'au 30/09/2020 – CAESE depuis le 01/10/2020
Code SANDRE	03912940100 (GUILLERVAL)
Constructeur	SABLA EPURATION
Filière Eaux Usées	Boues activées
Filière Boues	Silo + compostage
Milieu récepteur	Lagune d'infiltration
Réseau Séparatif EU	500 ml

59. Mode de gestion du service

Le service est exploité dans le cadre d'une délégation de service public par assainissement qui a débuté le 1^{er} janvier 2023. Le concessionnaire est Société SUEZ Eau France SAS.
Date effective de fin de contrat : 30 juin 2030

60. Tableau récapitulatif des indicateurs

Référence	Indicateurs	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2675	2 705	2 723	1482*
	Nombre d'abonnés	850	851	863	570*
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0
	Suivi des entreprises sous convention	0	0	0	0
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	83 208	109 871	84 689	43 281 *
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,079	3,132	3,4752	2,9546
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	2,615	2,662	2,9743	
	Linéaire de réseau de collecte séparatif hors branchements (ml)	19 896	19 904	19 904	17 201
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	2 755	2 702	2 702	2 702
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	0	0	0	0
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	17 141	17 202	17 202	
	Curage réseau EP (m)	/	/	/	/
	Curage réseau EU (m)	548	703	625	226
	Taux de curage préventif en %	2,75 %	3,53 %	3,14 %	1,13 %
	Linéaire réseau EP soumis à inspection par ITV (m)	0	0	10	0
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	266
	Désobstruction sur réseau	1	5	2	2
	Désobstruction sur branchement	3	7	2	1
	Désobstruction sur avaloir	0	0	0	0
	Canalisations réparées	0	0	0	0
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	0
	Branchements réparés	0	0	0	0
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	17	17	13	11
	Nombre d'enquêtes non conformes	3	4	4	0
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	ND	ND
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	30	30	30	15
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	0	0	0	100
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	57,6	43,1	39	46,83
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 hab)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0
Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	2 272 €	5 708 €		6 377
	Montant des subventions reçues	/	/		34 576
	Encours de la dette	0	0		181 331
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	0	0		23 723
	Dotations aux amortissements	17 539 €	/		77 447 €
P154.0	Taux d'impayés	5,95%	2,68	3,23	
	Montant des impayés	13 827	5 458	13 965	
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0	0	0

* Facturation assainissement 1^{er} semestre Guillerval

61. Bilan d'exploitation

Les performances attendues selon l'arrêté préfectoral sont les suivantes

Station d'épuration SACLAS	DCO	DBO5	MES
Rendement minimum moyen (%)	75,00	80,00	90,00

Station d'épuration SACLAS	2020	2021	2022	2023
Volumes entrants en m3	158 031	168 995	152 351	149 749
Volumes traités en m3	161 557	173 791	150 965	156 126
Charge entrante DBO5 en kg/j	97,50	110	94,82	
Concentration sortante DBO5 en kg/j	9,3	1,9	1,21	
Rendement (%)	90,5	97,9	98,6	
Charge entrante DCO en kg/j	204,4	252	262	
Concentration sortante DCO en kg/j	1,3	9,9	9,75	
Rendement (%)	99,4	95,5	96,3	
Charge entrante MES en kg/j	175,6	210,1	141	
Concentration sortante MES en kg/j	1,8	1,6	1,3	
Rendement (%)	98,9	99,2	99,1	
Charge entrante NGL en kg/j	25,1	27,9	26,63	
Concentration sortante NGL en kg/j	2,3	2,1	1,68	
Rendement (%)	90,8	92,7	93,8	

Au vu des résultats d'autosurveillance, la station d'épuration collectant les effluents d'eaux usées de la commune de SACLAS peut être considérée comme conforme en 2022.

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Conforme
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Conforme

62. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,57	0,57	0,57	-
Abonnement	0	24	24,96	+ 4,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2,0922	2,2043	2,2929	+ 4,02 %
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

63. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2022, 01/01/2023 et 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	68,40	68,40	68,40	-
Part fixe annuelle délégataire	0	24	24,96	-
Part proportionnelle délégataire	251,06	264,52	275,15	+ 4,20 %
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	30,24	28,74	29,42	+ 3,07 %
Total TTC (en €)	371,90	407,86	420,13	+ 2,28 %
Prix TTC au m³(en €)	3,08	3,40	3,50	+ 2,66 %

64. Recettes

Recettes collectivité en €	Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
CAESE	Recettes	47 428 €	62 626 €	42 022 €	36 210 €

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
Recettes exploitation du service	165 889	224 675	156 024	119 955 €	+ 15,18 %

Recettes de l'Agence de l'Eau

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire pour reversement à l'AESN			

65. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Mise en conformité des installations privatives en raison des eaux claires parasites sur le réseau	
Modification de la filière des boues (volume de stockage des boues insuffisant)	

66. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,87 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	15	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	15	
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement 2023

AUTHON LA PLAINE

67. Présentation du territoire desservi

Territoire desservi commune d'AUTHON LA PLAINE

68. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	2007	
Existence d'un règlement de service		X
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	2007	

69. Inventaire des installations

STEP AUTHON LA PLAINE	Date mise en service : 01/07/2019
Capacité constructeur (EH)	560 EH (33,6 k/j DBO5 et 76 m3/j débit de référence)
Charge entrante 2022	201 EH (12,6 kg/j DBO5)
Code SANDRE	039103501000C
Date de l'arrêté préfectoral	01/07/2019
Maître d'ouvrage	CAESE
Exploitant	CAESE
File EAU – Filière traitement	Filtres plantés de roseaux
File BOUE – Filière traitement	Déshydratation naturelle
Milieu récepteur	Rejet souterrain par puits d'infiltration
Postes de relèvements	2PR + 1 Chasse automatique arrivée STEP
Canalisation eaux usées (ml)	2 900ml
Branchements eaux usées	157

70. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

71. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs du service				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	381	381	381	381
	Nombre d'abonnés	157	157	157	157
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	17 940	16 850	15 241	14 472
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,492	3,492	3,492	3,492
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	2,99	2,99	2,99	2,99
	Linéaire de réseau de collecte séparatif hors branchements (m)	2 900	2 900	2 900	2 900
	Linéaire de réseau en refoulement (m)	985	985	985	985
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (m)	0	0	0	0
	Curage réseau EP (m)	0	0	0	0
	Curage réseau EU (m)	9	0	0	0
	Taux de curage préventif en %	0	0	0	0
	Linéaire réseau EP soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	0
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	0
	Désobstruction sur réseau / poste de refoulement	0	0	6	0
	Désobstruction sur branchement	0	0	0	0
	Désobstruction sur avaloir	0	0	0	0
	Canalisations réparées	0	0	0	0
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	0
	Branchements réparés	0	0	0	0
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	146	0	1	1
	Nombre d'enquêtes non conformes	0	0	0	0
	Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	/	99,3%	99,3%	99,3%
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	85	100	100	100
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	100	15	15	15
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	/	/	/	/
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	/	/	/	/
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 hab)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0

Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	/	8 162 €	19 922 €	1 550 €
	Montant des subventions reçues	/	/	0	/
	Encours de la dette	773 680 €	756 349 €	NC	183 548 €
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	29 179 €	29 178 €	NC	16 638 €
	Dotation aux amortissements	/	/	Report 2023	38 517 €
P154.0	Taux d'impayés	2,97 %	1,47 %	1,80 %	
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	/	0	0	

72. Bilan d'exploitation

La Station d'épuration doit respecter les niveaux de rejets imposés par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum
DBO5 Demande biochimique en oxygène à 5 jours	35 mg/L	60 %
DCO Demande chimique en oxygène	200 mg/L	60 %
MES Matières en suspension	35 mg/L	50 %

	Station d'épuration d'Authon la Plaine			
	2020	2021	2022	2023
Volumes entrants en m3	/			
Volumes traités en m3	/	12 227,50*	8 330 *	11 259
Charge entrante DBO5 en kg/j	12,41	12,60	5,38	3,74
Concentration sortante DBO5 en kg/j	0,72	0,2345		
Rendement (%)	99,4	98,65	99,18	98,93
Charge entrante DCO en kg/j	36,42	37,45	15,62	14,53
Concentration sortante DCO en kg/j	1,3	2,88		
Rendement (%)	96,5	94,65	96,42	96,42
Charge entrante MES en kg/j	18,85	20,07	5,02	7,48
Concentration sortante MES en kg/j	0,1	0,1943		
Rendement (%)	99,5	99,19	98,83	99,29
Charge entrante NG en kg/j	4,35	4,58	1,74	1,68
Concentration sortante NG en kg/j	2,02	3,2495		
Rendement (%)	53,6	50,43	34,21	36,1

valeur estimée mesuré lors de l'autosurveillance

On constate que les rejets et le rendement épuratoire de la station d'épuration d'Authon la Plaine sont conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel. **La qualité des effluents de sortie est bonne, les rejets sont conformes aux normes réglementaires (en concentration et en rendement).**

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Sans - objet
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Conforme

73. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022, 01/01/2022 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2,99	2,99	2,99	-
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

74. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	358,80	358,80	358,80	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	38,10	38,10	38,10	-
Total TTC (en €)	419,10	419,10	419,10	-
Prix TTC au m³(en €)	3,492	3,492	3,492	-

75. Recettes

Recettes collectivité en €	Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
CAESE	Recettes	53 640	50 382	44 749	43 271 €

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023

Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire du SIE Plessis Saint Benoist pour reversement à l'AESN
-------------------------------------	---

76. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Néant	

77. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100 %	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100 %	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

Assainissement

BOISSY LA RIVIERE

78. Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

 **Communes De BOISSY LA RIVIERE**

79. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage		X
Existence d'un règlement de service		X
Existence d'un schéma directeur d'assainissement		X

80. Inventaire des installations

STEP BOISSY LA RIVIERE	STEP par Disques Biologiques
Date de mise en service	01/10/2007
Capacité constructeur (EH)	900 EH (54 kg/j DBO5 et 135 m3/j débit de référence)
Charge entrante 2023	181EH (10,86 kg/j DBO5)
Maître d'ouvrage	CAESE
Exploitant	REGIE
File EAU – Filière traitement	Disques biologiques
File BOUE – Filière traitement	Centre de traitement agréé
Milieu récepteur	Rejet superficiel l'Eclimont
Postes de relèvements	5
Canalisation eaux usées (ml)	6 315 ml
Branchements eaux usées	295

81. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

82. Récapitulatif des indicateurs assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	533	533	517	
	Nombre d'abonnés	295	295	301	299
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	/	/	
	Suivi des entreprises sous convention	0	/	/	
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	33 931	32 697	31 018	28 270
D204.0	Prix TTC du service assainissement au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,7775	2,9425	3,1185	3,1185
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	2,3400	2,4900	2,6500	2,6500
58.8	Linéaire de réseau de collecte séparatif hors branchements (ml)	6 315	6 315	6 315	6 315
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	/	/	/	/
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	/	/	/	/
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	/	/	/	/
	Curage réseau EP (m)	5	/	/	/
	Curage réseau EU (m)	0	/	/	/
	Taux de curage préventif en %	0	/	/	/
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	0	/	/	/
	Désobstruction sur réseau / poste de refoulement	0	/	12	12
	Désobstruction sur branchement	0	/	/	/
	Désobstruction sur avaloir	0	/	/	/
	Canalisations réparées	0	/	/	/
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	/	/	/
	Branchements réparés	0	/	/	/
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	2	2	2	1
	Nombre d'enquêtes non conformes	0	1	1	0
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	15	15	15	C
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	/	/	/	/
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	15,80	14,01	5,3	5
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 habitant)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	/	/	/	/
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0

Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	0	10 116 €	54 401 €	76 346 €
	Montant des subventions reçues	0	0	0	/
	Encours de la dette	19 840	/	NC	28 594 €
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	20 773	12 352 €	NC	9 372 €
	Dotation aux amortissements	/	/	Report 2023	43 549 €
P154.0	Taux d'impayés	1,75	1,37	1,80	1,50 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	ND	ND	ND	ND

83. Bilan d'exploitation

Station d'épuration de Boissy La Rivière				
	2020	2021	2022	2023
Volumes entrants en m3	30 775			
Volumes traités en m3	/	20 549,50	25 125	15 663
Charge entrante DBO5 en kg/j	17,29	15,05	11,45	10,88
Concentration sortante DBO5 en kg/j	0,31	0,45		
Rendement (%)	98,20	96,77	96,87	96,09
Charge entrante DCO en kg/j	45,75	39,87	35,14	36,89
Concentration sortante DCO en kg/j	3,79	4,95		
Rendement (%)	91,7	85,17	90,5	89,36
Charge entrante MES en kg/j	20,28	19,25	14	15,7
Concentration sortante MES en kg/j	0,51	0,70		
Rendement (%)	97,5	94,94	94,44	90,96
Charge entrante NG en kg/j	7,26	5,35	4,9	4,8
Concentration sortante NG en kg/j	2,82	1,96		
Rendement (%)	61,1	63,14	63,4	70,84

La qualité des effluents de sortie est bonne, les rejets sont conformes aux normes réglementaires.

L'état écologique du cours d'eau est très bon dans l'ensemble.

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Sans objet
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Non - Conforme

Absence d'équipements des by-pass en cours de traitement (point A5)

84. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022, 01/01/2022 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2,49	2,65	2,65	-
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

85. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	298,80	318,00	318,00	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	32,10	34,02	34,02	-
Total TTC (en €)	353,10	374,22	374,22	-
Prix TTC au m³(en €)	2,942	3,118	3,118	-

86. Recettes

Recettes collectivité en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
CAESE	79 399 €	76 511 €	80 718 €	74 915 €	-7,19 %

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire du SIE Plateau de Beauce pour reversement à l'AESN			

87. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
SDA Boissy la Rivière EU et EP Réflexion de la file boue à intégrer dans l'étude du SDA	100 000 €
Renouvellement PR château de Bierville Création d'un by-pass STEP et pompes	31 000 €
Remplacement prévisionnel paliers biodisques (maintenance vingtennale)	33 000 €
Instrumentation du by-pass de la STEP en 2024	

88. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	Nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	15	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement

BOISSY LE SEC

89. Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

✚ **Commune de BOISSY LE SEC 5Boissy le Sec, Hameau du Rotoir, Hameau de Venant)**

90. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	2018	
Existence d'un règlement de service		X
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	2017	

91. Inventaire des installations

STEP BOISSY LE SEC BOURG	STEP par lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1996
Capacité constructeur (EH)	400 EH (24 kg/j DBO5 et 60 m3/j débit de référence)
Code SANDRE	039108101000
Charge entrante 2022	360 EH (21,60 kg/j DBO5)
Maître d'ouvrage	CAESE
Exploitant	REGIE CAESE
Postes de relèvements	0
Filière eau	Lagunage naturel
Filière boue	/
Milieu récepteur	Rejet superficiel « La Misère »
Canalisation eaux usées (ml)	2 280 ml (gravitaire)
Regards	51

STEP LE ROTOIR	STEP par filtres à sable
Date de mise en service	01/01/1996
Capacité constructeur (EH)	250 EH (15 kg/j DBO5 et 38 m3/j débit de référence)
Code SANDRE	039108103000
Charge entrante 2022	107 EH (6,44 kg/j DBO5)
Maître d'ouvrage	CAESE
Exploitant	REGIE avec Prestation de Service SVR
Postes de relèvements	1
Filière eau	Filtre à sable
Filière boue	Déshydratation naturelle – Épaississement
Milieu récepteur	Rejet superficiel par fossé
Canalisation eaux usées (ml)	1 756 ml (gravitaire)
regards	45

STEP VENANT	STEP par filtres à sable
Date de mise en service	28 / 03 / 2022
Capacité constructeur (EH)	100 EH (6 kg/j DBO5 et 15 m3/j débit de référence)
Code SANDRE	039108102000C
Charge entrante 2022	9 EH (0,55 kg/j DBO5)
Maître d'ouvrage	CAESE
Exploitant	REGIE avec Prestation de Service SVR
Postes de relèvements	1
Filière eau	Microstation 100 EH
Filière boue	
Milieu récepteur	Rejet superficiel par fossé
Canalisation eaux usées (ml)	1 908 ml (gravitaire)
Regards	21

92. Mode de gestion du service

Le **service est exploité en régie** pour la STEP du Bourg (Lagune), la STEP du hameau de Venat, et la STEP du hameau du Rotoir

STEP du Bourg - Lagune

La qualité des effluents de sortie est bonne, les rejets sont conformes aux normes réglementaires (en concentration et en rendement). La réalisation de l'empierrement des berges 2 et 3 et des bypass améliorent sensiblement la tenue des ouvrages ainsi que leur exploitation s'il est nécessaire de bypasser un bassin.

Les boues extraites de la file correspondent aux pompages du cône d'entrée (réalisé le 15/06/2023 – quantité de 6 m3. Quantité de refus de dégrillage estimé à 40 kg / mois (480 kg annuel).

Le point sensible est la présence de ragondins

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Sans objet
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Conforme

STEP du hameau de Venat

Une nouvelle microstation a été mise en service en remplacement de la filière filtre à sable existante. **La STEP est en phase d'essai de garantie pour une réception définitive de la STEP**

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Sans objet
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Conforme

STEP du hameau du Rotoir

Il y a eu la réhabilitation du poste de relevage qui ne fonctionnait que sur une pompe avec le remplacement des 2 pompes et le changement de l'armoire électrique.

En raison des difficultés d'infiltration des lits aux périodes hivernales liées à la saturation du matériau filtrant des filtres à sable, les filtres à sable de la STEP ont été bypassés 94 jours en 2021, 97 jours en 2022 et 22 jours en 2023.

Quantité de refus de dégrillage estimé à 40 kg / bimestriel (240 kg annuel).

Il est prévu la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la STEP

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité – STEP du Rotoir	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Sans objet
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Non - Conforme

Déclaration non – conforme en raison du déversement des effluents au milieu naturel et des performances non – atteintes sur le paramètre MES

93. Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	694	694	692	
	Nombre d'abonnés	291	291	291	291
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0
	Suivi des entreprises sous convention	/	/	/	/
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	27 337	34 423	27 731	27 731
D204.0	Prix TTC du service assainissement au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,1835	2,4035	2,5685	
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	1,80	2,00	2,15	
58.8	Linéaire de réseau de collecte séparatif hors branchements (ml)	2 280	1 908	2 280	2 280
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	0	30	30	30
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	0	0	0	0
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	0	/	/	/
	Curage réseau EP (m)	ND	0	270	0
	Curage réseau EU (m)	ND	0	0	500
	Taux de curage préventif en %	ND	0	0	8,77
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	10	0	6	200
	Désobstruction sur réseau	ND	0	1	1
	Désobstruction sur branchement	0	0	0	0
	Désobstruction sur avaloir	1	ND	0	0
	Canalisations réparées	0	0	0	0
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	0
	Branchements réparés	0	0	1	1
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	0	0	3	1
	Nombre d'enquêtes non conformes	0	0	1	1
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,96%	98,96%	98,96%	98,96 %
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C – C – C	C – C – C	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C – C – NC	C – C – C	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C – NC – C	C – NC – C	
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	15	15	15	15
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	/	/	/	/
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	Sans objet	Sans objet	0 – 117 – 0	/
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Sans objet	Sans objet	100	100
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 habitant)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0

Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	/	41 178 €	105 823 €	27 648 €
	Montant des subventions reçues	/	/	/	72 078 €
	Encours de la dette	64 578	63 083 €	NC	59 254 €
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	1 913	4 843 €	NC	3 827 €
	Dotation aux amortissements	/	/	Report 2023	36 655 €
P154.0	Taux d'impayés	2,3	1,6	ND	1,5 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	ND	67 €	ND	ND

94. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022, 01/01/2022 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2,00	2,15	2,15	-
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

95. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	240,00	258,00	258,00	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	26,22	28,02	28,02	-
Total TTC (en €)	288,42	308,22	308,22	-
Prix TTC au m³(en €)	2,4035	2,5685	2,5685	-

96. Recettes

Recettes collectivité en €	Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
CAESE	Recettes	49 207 €	61 961 €	57 821 €	59 621 €

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire du SIE Plessis Saint Benoist pour reversement à l'AESN			

97. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Etude AVP STEP du Rotoir + Etudes préalables (Géotechnique et topo)	50 000 €
Réhabilitation poste refoulement du Rotoir	25 000 €
Instrumentation du by-pass de la STEP	

98. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	15	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement

BOUTERVILLIERS

99. Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

📍 Commune de BOUTERVILLIERS

100. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage		X
Existence d'un règlement de service		X
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	2013	

101. Inventaire des installations

STEP BOUTERVILLIERS	STEP par Filtres à sable et plantés de roseaux
Date de mise en service	01/02/2023
Capacité constructeur (EH)	360 EH (21,60 kg/j DBO5 et 72 m3/j débit de référence)
Code SANDRE	039108103000
Charge entrante 2022	Nouvelle station en construction – xxx EH (xxx kg/j DBO5)
Maître d'ouvrage	CAESE depuis le 1 ^{er} janvier 2020
Exploitant	REGIE CAESE
Postes de relèvements	5
Filière eau	Filtre à sable plantés de roseaux
Filière boue	Déshydratation naturelle
Milieu récepteur	Infiltration
Canalisation eaux usées (ml)	3 900 ml dont 2 800 ml (gravitaire) et 1 100 ml (refoulement)
regards	80 regards

102. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

2023, est la 1^{ère} année de fonctionnement de la nouvelle station. Le rejet est de qualité plutôt correcte dans l'ensemble mais avec des dépassements en concentration et en rendements inférieurs sur le paramètre azote. Cela s'explique par la mise en œuvre très récente de la station, et du fait que les rhizomes sont insuffisamment développés. On observe une amélioration progressive de la performance de traitement suite à la mise en service de la station.

Il y a eu les travaux de rehabilitation de la STEP et du poste de relevage N°1 (rue des Ouches) pour 139 529 €.

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Sans objet
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Conforme

103. Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	431	/	431	435
	Nombre d'abonnés	181	186	192	195
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0
	Suivi des entreprises sous convention	0	0	0	0
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	27 411	18 806	24 845	23 084
D204.0	Prix TTC du service assainissement au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,5915	3,7675	3,7675	3,7675
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	3,0800	3,2400	3,2400	3,2400
58.8	Linéaire de réseau de collecte séparatif gravitaire hors branchements (ml)	2 800	2 800	2 800	2 800
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	1 100	1 100	1 100	1 100
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	0	0	0	0
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	0	ND	ND	ND
	Curage réseau EU (ml)	ND	0	0	0
	Curage / Pompage réseau EU (m) et STEP	6	6	0	0
	Curage / Pompage postes de relèvement	26	26	26	26
	Taux de curage préventif en %	ND	ND	ND	ND
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	15	0	20	0
	Désobstruction sur réseau	1	0	0	0
	Désobstruction sur branchement	1	0	1	0
	Désobstruction sur avaloir	0	0	0	0
	Canalisations réparées	0	0	0	0
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	0
	Branchements réparés	0	0	0	0
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	6	3	1	0
	Nombre d'enquêtes non conformes	1	0	0	0
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	ND	99,9	99,9	99,9
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Sans objet	C	C	C
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC	NC	NC
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC	NC	NC
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	105			
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	100	100	100	100
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	ND	ND	ND	ND
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Sans objet	/	/	/
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 habitant)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0

Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	37 930 €	28 335 €	504 829 €	139 529 €
	Montant des subventions reçues	/	0	0	1193 495 €
	Encours de la dette	0	0	NC	0
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	0	0	NC	0
	Dotations aux amortissements	/	/	Report 2023	14 360 €
P154.0	Taux d'impayés	2,17 %	1,47 %	1,80 %	1,50 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0		0

104. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022, 01/01/2023 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	3,24	3,24	3,24	-
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

105. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	388,80	388,80	388,80	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	41,10	41,10	41,10	-
Total TTC (en €)	452,10	452,10	452,10	-
Prix TTC au m³(en €)	3,7675	3,7675	3,7675	-

106. Recettes

Recettes collectivité en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
CAESE	84 426 €	57 981 €	79 049 €	74 792 €€	-5,38 %

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire du SIE Plessis Saint Benoist pour reversement à l'AESN			

107. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Réhabilitation complète des postes de relèvement PR1 et PR4	50 000 €

108. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	15	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement

BRIERES LES SCELLES

109. Présentation du territoire desservi

Commune de BRIERES LES SCELLES

110. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	X	
Existence d'un règlement de service	X	
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	X	

111. Inventaire des installations

Réseau de Collecte	Réseau de collecte communal jusqu'au réseau de transport de l'Ex SIARE
Maître d'ouvrage 2020	CAESE
Exploitant	REGIE avec Prestation de Service SUEZ
Postes de relèvements	1
Canalisation eaux usées (ml)	6 425 ml – 6 308 ml (gravitaire) – 117 ml (refoulement)
Canalisation eaux pluviales	3 048 ml
Bouches d'égout, grilles ou avaloirs	99
Regards	272

112. Mode de gestion du service

Le service est géré en régie avec la prestation de service – Société SUEZ

113. Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 258	/	1 269	1 292
	Nombre d'abonnés	495	500	505	505
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	/	/	/	/
	Suivi des entreprises sous convention	1	1	1	1
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	47 651	49 364	48 822	42 482
D204.0	Prix TTC du service assainissement au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	0,4785	0,7535	0,7535	0,9735
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	0,2500	0,5000	0,5000	0,7000
58.8	Linéaire de réseau de collecte séparatif hors branchements (ml)	6 425	6 955	6 955	6 425
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	117	117	117	117
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	0	0	0	0
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	3 048	3 059	3 059	3 048
	Curage réseau EP (m)	117	/	0	117
	Curage réseau EU (m)	0	/	0	183
	Curage avaloirs	90	90	0	0
	Taux de curage préventif en %	0	/		3,2%
	Linéaire réseau EP soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	0
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	92
	Désobstruction sur réseau	1	0		3
	Désobstruction sur branchement	2	0		1
	Désobstruction sur avaloir	0	0		0
	Canalisations réparées	0	0	0	0
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	0
	Branchements réparés	0	0	0	0
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	/	-	2	/
	Nombre d'enquêtes non conformes	/	-	0	/
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	ND	98	98	98
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	15	15	C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	100	100	NC
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	15	15	15	15
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	100	100	100	100
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 habitant)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0

Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	/	0	1 700 €	0
	Montant des subventions reçues	/	0	0	0
	Encours de la dette	0	0	NC	0
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	0	0	NC	0
	Dotations aux amortissements	/	/	Report 2023	40
P154.0	Taux d'impayés	1,75 %	1,37 %	1,15 %	1,04 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	ND	ND	ND	ND

114. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022, 01/01/2022 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,50	0,50	0,70	-
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

115. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	60,00	60,00	84,00	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	8,22	8,22	10,62	-
Total TTC (en €)	90,42	90,42	116,82	-
Prix TTC au m³(en €)	0,7535	0,7535	0,9735	-

La facture répercutée sur l'utilisateur comprend les redevances du transport et du traitement du SIARE.

116. Recettes

Recettes collectivité en €	Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
CAESE	Recettes	12 341 €	24 411 €	29 428 €	23 825 €

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire du SIE Plateau de Beauce pour reversement à l'AESN			

117. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Travaux de sécurisation et de réhabilitation du poste de relèvement des Epinants	25 000 €

118. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	15	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement
CHATIGNONVILLE

119. Présentation du territoire desservi

Commune de CHATIGNONVILLE

120. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	X	
Existence d'un règlement de service		X
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	2003	

121. Inventaire des installations

STEP CHATIGNONVILLE	STEP par Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/05/2012
Capacité constructeur (EH)	200 EH (12 kg/j DBO5 et 30 m3/j débit de référence)
Code SANDRE	039114501000
Charge entrante 2022	Pas de bilan en 2022 et 2023 < seuil réglementaire
Maître d'ouvrage	CAESE depuis le 1 ^{er} janvier 2020
Exploitant	REGIE CAESE avec prestation de Service
Postes de relèvements	2
Filière eau	Filtre planté de roseaux
Filière boue	Déshydratation naturelle
Milieu récepteur	Infiltration
Canalisation eaux usées (ml) regards	1 920 ml dont 920 ml (gravitaire) et 1 000 ml (refoulement) 30

122. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

Les postes ont été curés au cours de l'été 2023.

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Sans objet
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Conforme

123. Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs du service				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	65	66	66	66
	Nombre d'abonnés	35	38	36	36
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0
	Suivi des entreprises sous convention	0	0	0	0
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	2 985	2 192	2 344	2 908
D204.0	Prix TTC du service assainissement au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	4,05	4,05	4,05	4,05
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	3,50	3,50	3,50	3,50
58.8	Linéaire de réseau de collecte séparatif gravitaire hors branchements (ml)	/	IND	IND	IND
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	0	IND	IND	IND
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	0	IND	IND	IND
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	0	IND	IND	IND
	Curage réseau EP (m)	ND	0	0	0
	Curage / Pompage réseau EU (m) et STEP	ND	0	0	0
	Curage / Pompage postes de relèvement	6	2	2	2
	Taux de curage préventif en %	ND	0	0	0
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	0
	Désobstruction sur réseau	ND	0	0	0
	Désobstruction sur branchement	ND	0	0	0
	Désobstruction sur avaloir	ND	0	0	0
	Canalisations réparées	ND	0	0	0
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	ND	0	0	0
	Branchements réparés	ND	0	0	0
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	ND	1	0	0
	Nombre d'enquêtes non conformes	ND	0	0	0
	Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	C	C	C
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	C	C	C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	C	C	C
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	10		10	10
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	100	100	100	100
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	/	/	/	/
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 habitant)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0
	Indicateurs financiers				
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	/	0		0
	Montant des subventions reçues	/	0		0
	Encours de la dette	30 998 €	22 672 €		68 857
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	5 003 €	9 595 €		9 595
	Dotations aux amortissements	/	/		15 381
P154.0	Taux d'impayés	ND	ND	ND	1,5 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	ND	ND	ND	ND

124. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022, 01/01/2022 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	180,00	180,00	180,00	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2,00	2,00	2,00	-
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

125. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	180,00	180,00	180,00	-
Part proportionnelle collectivité	240,00	240,00	240,00	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	44,20	44,20	44,20	-
Total TTC (en €)	486,40	486,40	486,40	-
Prix TTC au m³(en €)	4,053	4,053	4,053	-

La facture répercutée sur l'utilisateur comprend les redevances du transport et du traitement du SIARE.

126. Recettes

Recettes collectivité en €	Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
CAESE	Recettes	12 810 €	11 224 €	10 988 €	12 290 €

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	552 €	405 €	434 €	538 €

127. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Remplacement pompes + Tampons	4 000 €

128. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	Oui	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	15	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement

MEROBERT

129. Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

✚ Commune de MEROBERT

130. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	X	
Existence d'un règlement de service		X
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	2013	

131. Inventaire des installations

STEP MEROBERT	STEP par Lagunage naturel
Date de mise en service	01/11/2018
Capacité constructeur (EH)	800 EH (48 kg/j DBO5 et 120 m3/j débit de référence)
Charge entrante 2023	298 EH (17,85 kg/j DBO5)
Maître d'ouvrage	CAESE depuis le 1 ^{er} janvier 2020
Exploitant	REGIE
File Eau – filière traitement	Lagunage naturel
File Boue – Filière traitement	/
Milieu récepteur	Lagune d'infiltration
Postes de relèvements	2
Canalisation eaux usées (ml)	4 170 ml (gravitaire)
regards	/

STEP MEROBERT AUBRAY	STEP par Filtres à sable
Capacité constructeur (EH)	60 EH (3,60 kg/j DBO5 et 12 m3/j débit de référence)
Charge entrante 2023	230 EH (13,84 kg/j DBO5)
Maître d'ouvrage	CAESE depuis le 1 ^{er} janvier 2020
Exploitant	REGIE
File Eau – filière traitement	Filtre à sable
File Boue – Filière traitement	Déshydratation naturelle
Milieu récepteur	Rejet souterrain par lagune d'infiltration
Postes de relèvements	1
Canalisation eaux usées (ml)	505 ml dont 395 ml (gravitaire) et 110 ml (refoulement)
regards	9 regards

132. Mode de gestion du service

Le service est géré en régie.

STEP des Aubray Réhabilitation du poste de relèvement des Aubray en février 2023 (pompes + armoire électrique)
Réparation sur canalisation de refoulement,

La performance de traitement est bonne au regard du suivi ponctuel du SATESE.

Lagunage de Mérobert La remise à niveau du poste de relèvement Grande Rue (changment du groupe de pompage , remplacement des barres de guidage et armoire électrique 16 756 €) en 2022 a permis de supprimer des unterventions régulières sur le réseau (bouchages).
Armoire de commande du PR d'entrée STEP Lagune entièrement changée

Nombre de visite : 1 autosurveillance réglementaire et 2 visites avec analyse

La STEP reçoit 43 % de sa capacité hydraulique

Les relevés de la STEP sont satisfaisants, bine qu'il soit constaté ponctuellement des valeurs élevés de MES en raison de la présence d'algues.

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité STEP Bourg Lagune	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Sans objet
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Non conforme

Valeur de pH supérieur à l'arrêté du 21 juillet 2015 ($6 < \text{pH} < 8,5$) – valeur de pH de 8,8

Critères de conformité STEP hameau d'Aubray	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Sans objet
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Conforme

133. Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	623	627	633	631
	Nombre d'abonnés	256	258	261	265
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0
	Suivi des entreprises sous convention	0	0	0	0
	Volumes assujettis à l'assainissement (m³)	28 193	26 470	25 341	23 504
D204.0	Prix TTC du service assainissement au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,6995	1,195	2,0955	2,0955
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m³ (€/m³)	1,3600	1,56	1,72	1,72
58.8	Linéaire de réseau de collecte séparatif gravitaire hors branchements (ml)	4 565	4 565	4 565	4 565
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	110	110	110	110
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	0	0	0	0
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	0	ND	ND	0
	Curage réseau EP (m)	ND	0	0	ND
	Curage / Pompage réseau EU (m) et STEP	450 ml	4	500	150
	Curage / Pompage postes de relèvement	4	5	6	6
	Taux de curage préventif en %	0	10	10	0
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	0
	Désobstruction sur réseau	0	0	0	ND
	Désobstruction sur branchement	0	0	0	ND
	Désobstruction sur avaloir	0	ND	0	ND
	Canalisations réparées	0	0	0	ND
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	ND
	Branchements réparés	0	0	8	ND
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	1	0	2	2
	Nombre d'enquêtes non conformes	1	0	0	0
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	ND	99	99	99
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	C – C	C – C	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	C – C	C – C	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	10	10	10	10
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	100	100	100	100
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 habitant)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0

Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	/	4 961 €		34 593 €
	Montant des subventions reçues	/	/	/	0
	Encours de la dette	282 864 €	276 635 €	273 148 €	121 958 €
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	6 229 €	3 725 €	216 859 €	8 276 €
	Dotation aux amortissements	40 303 €	/	/	323 €
P154.0	Taux d'impayés	ND	2,17 %	1,47 %	1,50 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	ND		0	ND

134. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022, 01/01/2022 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,560	1,72	1,72	-
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

135. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	187,20	206,40	206,40	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	20,94	22,86	22,86	-
Total TTC (en €)	230,34	251,46	251,46	-
Prix TTC au m³(en €)	1,9195	2,0955	2,0955	-

La facture répercutée sur l'utilisateur comprend les redevances du transport et du traitement du SIARE.

136. Recettes

Recettes collectivité en €	Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
CAESE	Recettes	28 195 €	36 362 €	42 802 €	40 220 €

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire du SIE Plessis Saint Benoist pour reversement à l'AESN			

137. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Bathymétrie des lagunes	10 000 €

138. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	15	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement
ORMOY LA RIVIERE

139. Présentation du territoire desservi

 Commune d'ORMOY LA RIVIERE

140. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	X	
Existence d'un règlement de service	X	X
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	X	

141. Inventaire des installations

Réseau de Collecte	Réseau de Collecte communal jusqu'au réseau de transport de l'Ex SIARE
Maître d'ouvrage 2022	CAESE depuis le 1 ^{er} janvier 2020
Exploitant	REGIE
Postes de relèvement	Poste de relèvement Grande Rue
Canalisation eaux usées (ml)	5 250 ml – 5 000 ml (gravitaire) – 250 ml (refoulement)
Canalisation eaux pluviales	1 000 ml
Bouches d'égout, grilles ou avaloirs	99
Regards	268

142. Mode de gestion du service

Le service est géré en régie pour la part collective

La part transport des effluents vers la STEU de l'Ex – SIARE est assurée par délégation de service public

143. Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	716	740	708	708
	Nombre d'abonnés	307	305	309	319
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	/	/	/	/
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	26 539	26 200	34 537	34 044
D204.0	Prix TTC du service assainissement au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	0,5335	0,5335	0,5335	0,5335
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	0,3000	0,3000	0,3000	0,3000
	Linéaire de réseau de collecte séparatif hors branchements (ml)	5 000	5 000	5 000	5 000
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	250	250	250	250
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	0	0	0	0
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	1 000	1 000	1 000	1 000
	Linéaire réseau EP soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	0
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	40
	Désobstruction sur réseau / poste de refoulement	0	0	3	1
	Désobstruction sur branchement	0	0	0	0
	Désobstruction sur avaloir	0	0	0	0
	Canalisations réparées	0	0	0	0
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	0
	Branchement réparées	0	0	0	0
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	5	0	0	0
	Nombre d'enquêtes non conformes	1	0	0	0
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	73,8	73,8	73,8	73.8 %
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	15	15	15	15
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	/	/	/	/
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	/	/	/	/
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	/	/	/	/
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 hab)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	1	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0
Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	/	19 968 €	NC	13 396 €
	Montant des subventions reçues	/	/	NC	0
	Encours de la dette	0	0	NC	11 935
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	0	19 661 €	NC	2 984
	Dotations aux amortissements	/	/	Report 2023	599 €
P154.0	Taux d'impayés	0,83 %	1,62 %	1,7 %	1,04 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	ND	0		0

144. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022, 01/01/2022 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,3000	0,3000	0,3000	-
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

145. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	36,00	36,00	36,00	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	5,82	5,82	5,82	-
Total TTC (en €)	64,02	64,02	64,02	-
Prix TTC au m³(en €)	0,5335	0,5335	0,5335	-

La facture répercutée sur l'utilisateur comprend les redevances du transport et du traitement du SIARE.

146. Recettes

Recettes collectivité en €	Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
CAESE	Recettes	7 960 €	7 860 €	10 361 €	10 213 €

Type de recette en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire de la région Etampes – SIEPB pour reversement à l'AESN			

147. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les

performances environnementales du service

Accusé de réception en préfecture
091-200017846-20241118-CA-DEL-2024-128-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Mise en conformité poste de relèvement	10 000 €

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	15	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement

MORIGNY - CHAMPIGNY

149. Présentation du territoire desservi

Commune de MORIGNY - CHAMPIGNY

150. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	X	
Existence d'un règlement de service	X	
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	2018	

151. Inventaire des installations

STEP BONVILLIERS (Hameau de Bonvillers et la Montagne)	STEP par filtres planté de roseaux
Capacité constructeur	400 EH (24 kg/j de DBO5)
Code SANDRE	039151102000
Date de mise en service	01/01/2011
Charge entrante 2023	114 EH – (6,84 kg/j DBO5)
Maître d'ouvrage	CAESE depuis le 1 ^{er} janvier 2020
Exploitant	Régie avec Prestation Service SUEZ
File EAU – Filière traitement	Filtres plantés de roseaux
File BOUE – Filière traitement	/
Milieu récepteur	Lagunes d'Infiltration
Postes de relèvements	1 PR + 1 Vanne de Chasse
Canalisation eaux usées (ml)	2994 ml (gravitaire) – 1 637 ml (refoulement)
Bouches d'égout, grilles ou avaloirs	17
Canalisation eaux pluviales (ml)	938 ml (gravitaire)

Morigny Champigny (Le bourg)	
Canalisation eaux usées (ml)	18 370 ml (gravitaire) – 311 ml (refoulement)
Postes de relèvements	6
Canalisation eaux pluviales	16 464ml
Bouches d'égout, grilles ou avaloirs	445
Ouvrages de prétraitements réseau	6
Regards	1 006

152. Mode de gestion du service

Le service est géré en régie avec prestation de service avec la société SUEZ.

En 2023, il y a eu la réhabilitation complète du dégrilleur de la STEP de Bonvillers (10 730 €)

153. Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 452	/	4 452	4 481
	Nombre d'abonnés	1 732	1 732	1 755	1 763
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4	5	4
	Suivi des entreprises sous convention	7	7	7	7
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	197 748	215 674	209 318	167 154
D204.0	Prix TTC du service assainissement au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	0,7425	0,7425	0,7425	0,7425
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	0,49	0,49	0,49	0,49
58.8	Linéaire de réseau de collecte séparatif hors branchements (ml)	23 240	21 364	21 364	23 364
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	1 948	1 948	1 948	1 948
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	0	0	0	0
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	17 597	17 412	17 412	17 402
	Curage réseau EP (m)	514	0	0	0
	Curage réseau EU (m)	720	0	0	80
	Curage avaloirs (U)	122	0	0	0
	Taux de curage préventif en %	3,0%	0	0	0,3%
	Linéaire réseau EP soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	0
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	0
	Désobstruction sur réseau	10	0	0	1
	Désobstruction sur branchement	2	0	4	3
	Désobstruction sur avaloir	0	0	0	0
	Canalisations réparées	0	0	0	0
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	0
	Branchements réparés	0	0	0	0
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	/	15	/	48
	Nombre d'enquêtes non conformes	/	2	/	7
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,10%	95,10%	95,10%	ND
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	Sans objet	C	C
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	15	15	15	15
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	100	100	100	100
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	/	/	/	/
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	/	/	/	/
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 hab)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0

Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	1 167 €	44 633 €	43 462 €	12 514 €
	Montant des subventions reçues		0	0	0 €
	Encours de la dette	39 815 €	28 859 €	NC	34 773 €
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	10 327 €	10 327 €	NC	10 327 €
	Dotation aux amortissements	/	/	/	36 416 €
P154.0	Taux d'impayés	1,75%	1,37 %	1,15 %	ND
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	ND	ND	ND	ND

154. Bilan d'exploitation

En 2020, l'impossibilité de déterminer les débits à partir des débitmètres et d'évaluer les charges entrantes et sortantes ont conduit au remplacement des débitmètres et de leurs afficheurs le 11/12/2020

STEP des hameaux de Bonvilliers et la Montagne	2022	2023
Volumes entrants en m3	7 978	8 773
Volumes traités en m3	7 978	8 773
Charge entrante DBO5 en kg/j	5	3,33
Concentration sortante DBO5 en kg/j	0,1	0,06
Rendement (%)	98 %	98,1 %
Charge entrante DCO en kg/j	12	6,22
Concentration sortante DCO en kg/j	0,9	0,48
Rendement (%)	92,5%	92,2 %
Charge entrante MES en kg/j	3	4,88
Concentration sortante MES en kg/j	0,1	0,08
Rendement (%)	96,6%	98,3 %
Charge entrante NGL en kg/j	2	0,9
Concentration sortante NGL en kg/j	1,2	0,06
Rendement (%)	60%	37 %

Au vu des résultats d'autosurveillance, la station d'épuration du hameau de Bonvilliers collectant les effluents d'eaux usées du hameau de Bonvilliers de la commune de Morigny Champigny a été considérée conforme en 2022.

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Sans objet
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Non - Conforme

En raison du dépassement des normes de rejet en concentration pour les paramètres DBO5, DCO et MES

155. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022, 01/01/2022 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,4900	0,4900	0,4900	-
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

156. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	58,80	58,80	58,80	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	8,10	8,10	8,10	-
Total TTC (en €)	89,10	89,10	89,10	-
Prix TTC au m³(en €)	0,7425	0,7425	0,7425	-

La facture répercutée sur l'utilisateur comprend les redevances du transport et du traitement du SIARE.

157. Recettes

Recettes collectivité en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
CAESE	96 896 €	100 500 €	97 540 €	81 905 €	-16,03 %

Recettes AESN en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire de la région Etampes – SIEPB pour reversement à l'AESN			

158. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Equipements pompes et sécurité postes de relèvement	

159. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	15	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement

PLESSIS SAINT BENOIST

160. Présentation du territoire desservi

Commune du PLESSIS SAINT BENOIST

161. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	X	
Existence d'un règlement de service		X
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	2008	

162. Inventaire des installations

STEP PLESSIS SAINT BENOIST	STEP par Filtres plantés de roseaux
Capacité constructeur (EH)	450 EH (27 kg/j DBO5 et 68 m3/j débit de référence)
Code SANDRE	039149501000
Date de mise en service	31/12/2014
Charge entrante 2022	307 EH (18,42 kg/j DBO5)
Maître d'ouvrage	CAESE depuis le 1 ^{er} janvier 2020
Exploitant	REGIE avec Prestation de Service SVR
File EAU – Filière traitement	Filtres plantés de roseaux
File BOUE – Filière traitement	Déshydratation naturelle
Milieu récepteur	Lagune d'infiltration
Postes de relèvements	3
Canalisation eaux usées (ml)	3 830 ml dont 3 115 ml (gravitaire) et 715 ml (refoulement)
Branchement Eaux Usées	110
Regards	/

163. Mode de gestion du service

Le service est géré en régie. Il n'y a pas eu de bilan autosurveillance réalisé en 2023.

Les résultats de la station sont très satisfaisants.

164. Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	332	/	329	335
	Nombre d'abonnés	147	149	146	148
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0
	Suivi des entreprises sous convention	0	0	0	0
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	16 241	13 133	15 421	12 256
D204.0	Prix TTC du service assainissement au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,7005	2,9205	2,9205	2,9205
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	2,2700	2,4700	2,4700	2,4700
58.8	Linéaire de réseau de collecte séparatif gravitaire hors branchements (ml)	3 115	3 115	3 115	3 115
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	715	715	715	715
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	0	0	0	0
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	0	0	0	0
	Curage réseau EP (m)	0	ND	0	0
	Curage / Pompage réseau EU (m) et STEP	700	0	0	0
	Curage / Pompage postes de relèvement	5	15	6	0
	Qté curage sous produits évacués (m3)	2	-	2	2
	Taux de curage préventif en %	22,4 %	0	/	/
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	0	0	0	0
	Désobstruction sur réseau	0	0	0	0
	Désobstruction sur branchement	0	0	0	0
	Désobstruction sur avaloir	0	-	0	0
	Canalisations réparées	0	0	0	0
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	0
	Branchements réparés	0	0	0	0
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	0	0	0	2
	Nombre d'enquêtes non conformes	0	0	0	0
Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	74,8 %	96,6 %	96,6 %	98,20 %
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	Sans Objet	Sans Objet	/
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	15	10	10	15
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	/	/	/	/
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	Sans objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans objet
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Sans objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans objet
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 habitant)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0

Indicateurs financiers					
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	/	1 957 €	12 567 €	0
	Montant des subventions reçues	/	/	/	0
	Encours de la dette	193 390 €	176 063 €	NC	120 366 €
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	19 132 €	19 364 €	NC	14 760 €
	Dotation aux amortissements	/	/	Report 2023	2 960 €
P154.0	Taux d'impayés	ND	1,47 %	1,80 %	1,50 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	ND	0	0	0

165. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022, 01/01/2022 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2,4700	2,4700	2,4700	-
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

166. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	296,40	296,40	296,40	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	31,86	31,86	31,86	-
Total TTC (en €)	350,46	350,46	350,46	-
Prix TTC au m³(en €)	2,9205	2,9205	2,9205	-

La facture répercutée sur l'utilisateur comprend les redevances du transport et du traitement du SIARE.

167. Recettes

Recettes collectivité en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
CAESE	36 865 €	30 861 €	37 405 €	29 282 €	-21,71 %

Recettes de l'Agence de l'Eau

Recettes AESN en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire de la région du Plessis Saint Benoist pour reversement à l'AESN			

168. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT

169. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	15	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Assainissement
SAINT ESCOBILLE

170. Présentation du territoire desservi

Commune de SAINT - ESCOBILLE

171. Aspect réglementaire

Aspect réglementaire	Existence	
	Oui	Non
CCSPL (Commission consultative des services publics locaux)	X	
Existence d'un zonage	X	
Existence d'un règlement de service		X
Existence d'un schéma directeur d'assainissement	2008	

172. Inventaire des installations

STEP SAINT ESCOBILLE	STEP par Lagunage naturel
Date de mise en service	01/07/2003
Capacité constructeur (EH)	500 EH (30 kg/j DBO5 et 74 m3/j débit de référence)
Arrêté préfectoral	29/12/2019
Charge entrante 202 »	211 EH (7,43 kg/j DBO5)
Maître d'ouvrage	CAESE depuis le 1 ^{er} janvier 2020
Exploitant	REGIE avec Prestation de Service SVR
File d'Eau – Filière traitement	Lagunage naturel
File Boue – Filière traitement	Déshydratation naturelle – Epaissement
Milieu récepteur	Lagune d'Infiltration
Postes de relèvements	4
Canalisation eaux usées (ml)	4 700 ml (gravitaire + refoulement)
Branchements Eaux Usées	217
Regards	/

173. Mode de gestion du service

Le service est géré en régie.

Les travaux effectués en 2023 correspondent à la déconnexion du puisard de l'aire de jeu voisine du Poste de relèvement du hameau de la gare (création d'une mare à la place du puisard - 2 950 €) et le remplacement de la canalisation EU pour la lagune STEP de Saint Escobille (4 000 €)

Les pentes du réseau sont extrêmement faibles, générant des temps de séjour important pouvant induire l'encrassement du réseau et la corrosion des équipements via le dégagement d'hydrogène sulfuré (H2S).

Nombre de visites : 1 autosurveillance réglementaire + 2 visites avec analyses

Quantités de refus de dégrillage : Estimées à 2 400 kg / an – 8 poubelles de 50 kg sur site / 2 mois

Pompage du cône de boue : 3 m³

Evaluation de la conformité du système d'assainissement pour l'année 2023

Critères de conformité	Conforme C / Non conforme NC
Collecte des effluents	Conforme
Equipements de la station	Conforme
Performance de la station	Non - Conforme

Non-respect des performances minimales de traitement pour les paramètres DCO et MES
Malgré la concentration supérieure de DCO et des MES, le rendement est satisfaisant.

174. Tableau récapitulatif des indicateurs assainissement

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs du service				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	565	/	521	494
	Nombre d'abonnés	217	217	222	226
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0
	Suivi des entreprises sous convention	0	0	0	0
	Volumes assujettis à l'assainissement (m ³)	25 474	28 227	33 386	21 576
D204.0	Prix TTC du service assainissement au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,1285	2,1285	2,1285	2,1285
	Prix hors taxe et redevances pour 120 m ³ (€/m ³)	1,7500	1,7500	1,7500	1,7500
58.8	Linéaire de réseau de collecte séparatif gravitaire hors branchements (ml)	4 700	4 700	4 700	4 700
	Linéaire de réseau en refoulement (ml)	0	0	0	0
	Linéaire de réseau de collecte unitaire hors branchements (ml)	0	0	0	0
	Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	0	0	0	0
	Curage réseau EP (m)	0	0	0	0
	Curage / Pompage réseau EU (m) et STEP	1 250	0	0	300
	Curage / Pompage postes de relèvement	9	10	8	8
	Taux de curage préventif en %	ND	-		
	Linéaire réseau EU soumis à inspection par ITV (m)	0	-		0
	Désobstruction sur réseau	0	0	0	1
	Désobstruction sur branchement	0	0	0	1
	Désobstruction sur avaloir	0	0	0	0
	Canalisations réparées	0	0	0	0
	Linéaire de canalisation renouvelée (m)	0	0	0	0
	Branchements réparés	0	0	0	0
	Nombre total d'enquêtes de conformité réalisées	5	4	4	4
	Nombre d'enquêtes non conformes	5	0	0	0
	Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	99,5	99,5	99,5
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	/	/	/	/
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	C	C	C
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	C	NC	NC	NC
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (maxi 120 points)	15	10	10	10
D255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (maxi 100 points)	/	/	/	/
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [t MS]	/	/	/	/
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (nb/1000 habitant)	0	0	0	0
P252.2	Nombre points de réseaux avec interventions fréquentes (nb/100 km)	0	0	0	0
D253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0	0	0	0
	Indicateurs financiers				
	Montant HT des travaux réalisés par la collectivité	5 980 €	25 671 €		4 000 €
	Montant des subventions reçues	/	/		0
	Encours de la dette	0	0 €		6 050 €
	Remboursement emprunts (capital + intérêts)	0	0 €		465 €
	Dotations aux amortissements	/	/		628 €
P154.0	Taux d'impayés	ND	1,47 %	1,80 %	1,50 %
P207.0	Montant abandons de créance ou versements fonds de solidarité [€/m ³]	ND	0	0	0

175. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022, 01/01/2022 et au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Abonnement	0	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,7500	1,7500	1,7500	-
Taux de TVA ⁽¹⁾	10	10	10	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,1850	0,1850	0,1850	-

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

176. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021, 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation N / N-1
Part fixe annuelle collectivité	0	0	0	-
Part proportionnelle collectivité	210,00	210,00	210,00	-
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	22,20	22,20	22,20	-
TVA	23,22	23,22	23,22	-
Total TTC (en €)	255,42	255,42	255,42	-
Prix TTC au m³(en €)	2,1285	2,1285	2,1285	-

La facture répercutée sur l'utilisateur comprend les redevances du transport et du traitement du SIARE.

177. Recettes

Recettes collectivité en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en % N/N-1
CAESE	44 580 €	49 397 €	57 087 €	37 192 €	-34 ,85 %

Recettes de l'Agence de l'Eau

Recettes AESN en €	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Redevance modernisation des réseaux	Collecté par le délégataire de la région du Plessis Saint Benoist pour reversement à l'AESN			

178. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Réalisation de la bathymétrie des lagunes	8 000 €
Renouvellement de l'arrêté préfectoral d'exploitation de la STEP	5 000 €

179. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	15	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

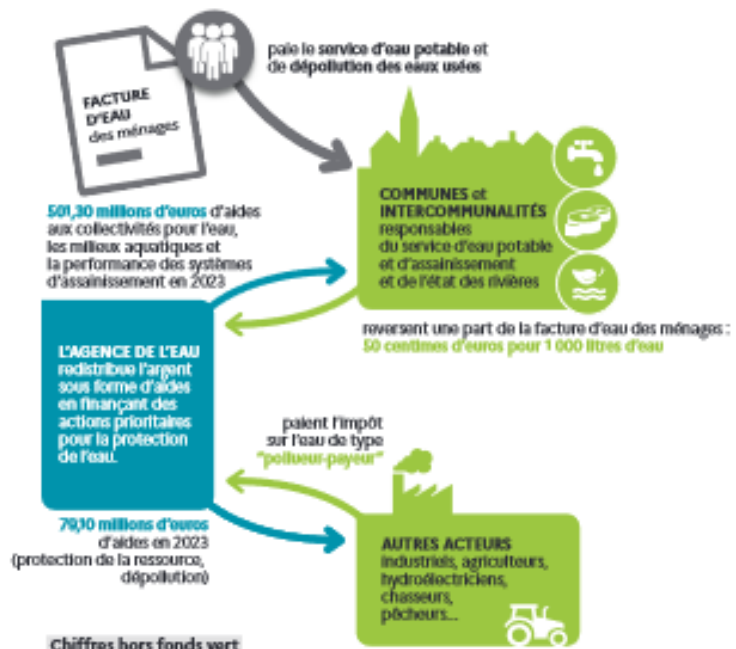
www.services.eaufrance.fr/docs/SEPA_videocrypt

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.51, impose à tout maire ou à tout président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint le présent note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2024

1

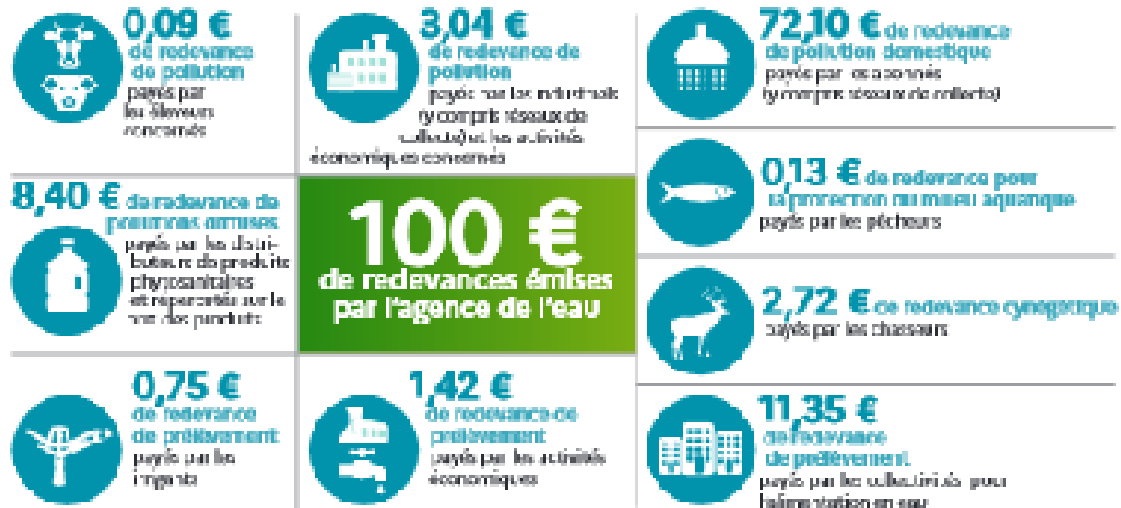
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau a été élevé à plus de 687 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?

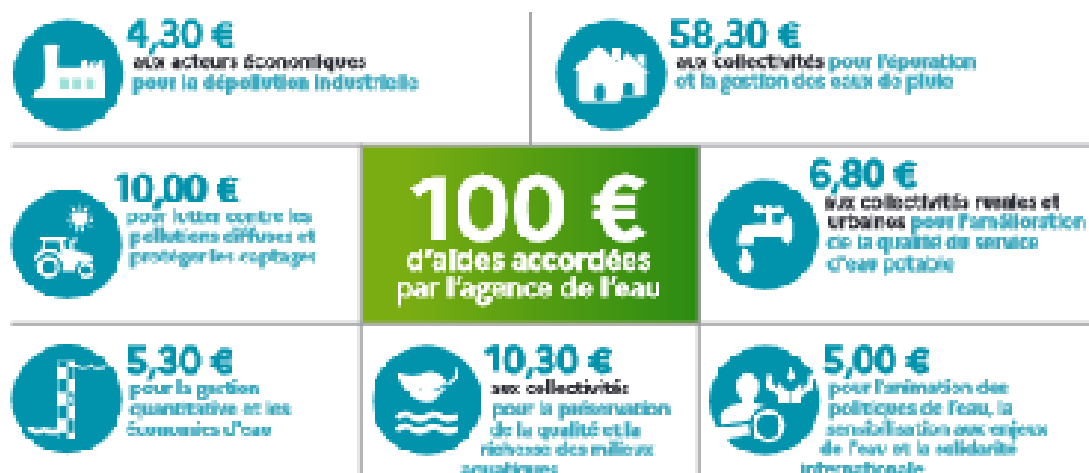


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventionnel) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?

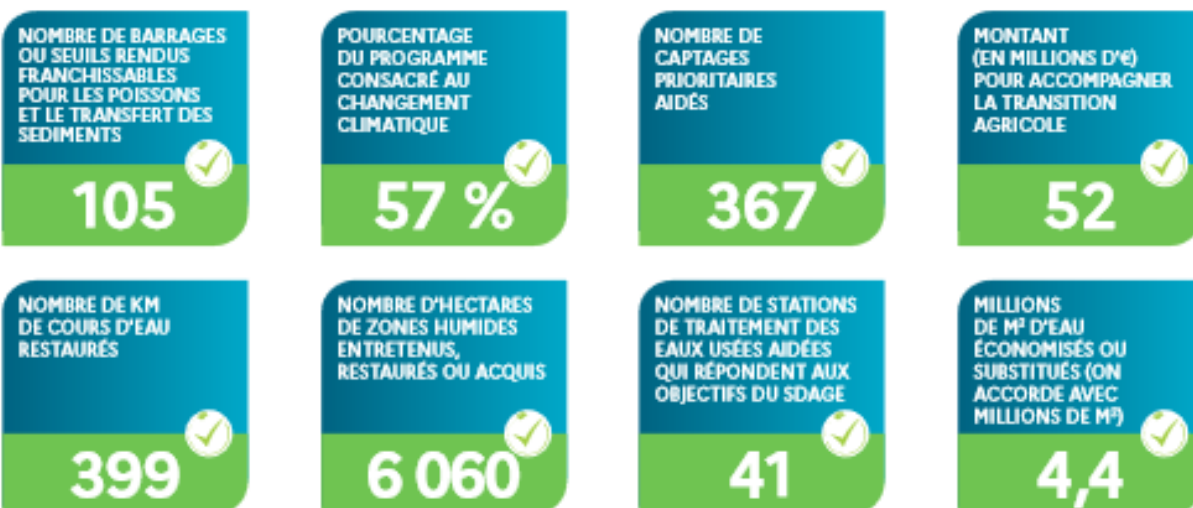


ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

643 M€ d'aides financières ont été accordées pour **soutenir 3850 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024.

L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

EN 2023...



MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.

https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands **a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.**

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs. https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

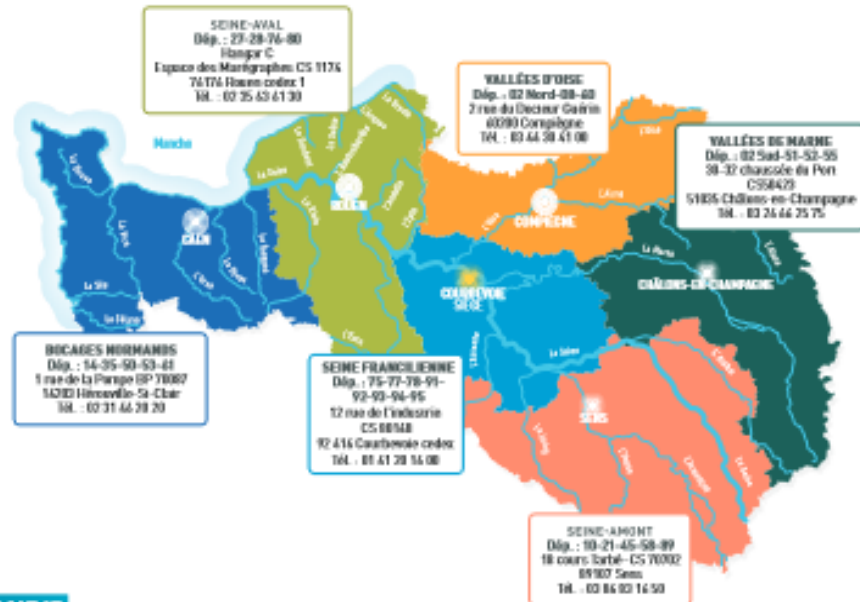
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.